

T-05-2004

**Pour un tourisme accessible à tous,
durable et solidaire**

Synthèse par Luce Proulx
sous la direction de Louis Jolin
et Sonia Vaillancourt

Actes du colloque tenu à Montréal le 2 juin 2004
organisé par le CAP Loisir et tourisme social

décembre 2004

Cahiers de l'ARUC-ÉS
Collection Transfert — 05-2004
«**Pour un tourisme accessible à tous, durable et solidaire**»

Luce Proulx

ISBN 2-89276-339-8

Dépôt légal décembre 2004

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DES CAHIERS DE L'ARUC-ÉS

Comme son nom l'indique bien, l'**Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)** mise sur le partenariat pour la recherche, la formation et la diffusion. La diffusion fait appel à une diversité de moyens et d'outils, l'un de ceux-ci étant des cahiers, généralement appelés «documents de travail» (*working papers*). Si ces cahiers constituent d'humbles instruments, ils nous apparaissent bien adaptés pour favoriser une diffusion rapide destinée à alimenter la discussion et l'échange entre chercheurs et partenaires du milieu. À cette fin, nous proposons trois catégories de cahier

- des **cahiers de recherche - série R** - (couleur *rouille*) qui rendent compte de résultats de recherches menées en partenariat
- des **cahiers de transfert - série T** - (couleur *sauge*) qui tirent de ces recherches des contenus pour la formation et pour le renouvellement des pratiques, des formes d'interventions ou encore des façons de faire
- des **cahiers d'interventions - série I** - (couleur *jaune*) qui constituent des prises de position ou des avis formulés par des partenaires du milieu ou des chercheurs. Ces interventions, s'appuyant par ailleurs souvent sur des travaux de recherche, peuvent viser soit à influencer des politiques, mesures et orientations de différents acteurs intervenant en économie sociale, soit à faire connaître des orientations stratégiques dans un domaine donné. Elles peuvent aussi constituer une prise de position ou une opinion dans un débat traversant ce mouvement.


Si l'économie sociale fournit le fil conducteur de nos activités, le domaine couvert est relativement large puisqu'il inclut aussi bien des thématiques à dominante économique que sociales : le développement local, le développement durable, le maintien en emploi et l'insertion par l'emploi, les services aux personnes, le logement communautaire et social, le tourisme social et les initiatives chez les autochtones et les groupes ethniques. Les questions liées à l'évaluation sociale et aux comparaisons internationales, pour ne citer que celles-là, intéressent tous les secteurs identifiés précédemment.

L'économie sociale repose non seulement sur une économie plurielle (formes marchandes, non marchandes et non monétaires) mais vise également un élargissement de notre compréhension de l'économie et par la suite un renouvellement de nos pratiques sociales et nos interventions dans le domaine du développement économique et social. Enfin, en raison des interfaces que l'économie sociale entretient avec le secteur privé et le secteur public, l'intérêt des questions traitées dans nos cahiers déborde le seul secteur de l'économie sociale pour atteindre l'ensemble de la société civile.

On comprendra que les textes publiés dans les Cahiers de l'ARUC en économie sociale sont la responsabilité exclusive des auteurs et n'engagent que ceux-ci. Les textes sont disponibles sur le site WEB de l'ARUC en économie sociale à l'adresse suivante : www.aruc-es.uqam.ca.

Jean-Marc Fontan
Codirecteur

Nancy Neamtan
Codirectrice

Note sur l'auteure 

Luce Proulx, MA, est consultante-rechercheuse en gestion et planification du tourisme. Elle est également chargée de cours au département d'Études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal. Elle détient une maîtrise en géographie et une autre en gestion et planification du tourisme.

Table des matières

Liste des graphiques et tableaux.....	v
<i>Liste des graphiques.....</i>	<i>v</i>
<i>Liste des tableaux.....</i>	<i>v</i>
Liste des abréviations, sigles et acronymes	vii
Résumé	ix
Introduction.....	1
1. Une politique sociale du tourisme est-elle encore possible?.....	5
1.1 <i>Intervention de Louis Jolin, professeur au département d'Études urbaines et touristiques à l'ESG UQAM</i>	<i>5</i>
1.1.1 <i>Qu'est-ce qu'une politique sociale en tourisme☐.....</i>	<i>5</i>
1.1.2 <i>Y a-t-il des politiques sociales du tourisme dans le monde☐ Au Québec☐.....</i>	<i>6</i>
1.1.3 <i>Est-ce que ce sujet des politiques sociales du tourisme demeure pertinent quand on considère la stagnation, voire le recul des politiques sociales dans leur ensemble☐.....</i>	<i>7</i>
1.1.4 <i>Que faire alors☐ Quelle stratégie adopter☐.....</i>	<i>8</i>
1.2 <i>Intervention de Yves Vaillancourt, directeur du Laboratoire sur les pratiques et les politiques sociales à l'UQAM</i>	<i>10</i>
1.2.1 <i>Définition des politiques sociales et publiques.....</i>	<i>10</i>
1.2.2 <i>Quel est l'état de santé des politiques sociales☐ Y a-t-il eu recul ou mutation☐..</i>	<i>14</i>
1.2.3 <i>Doit-on miser sur le développement d'une politique du loisir et du tourisme ou inscrire la dimension loisir☐Tourisme dans les politiques sociales existantes☐... </i>	<i>15</i>
1.3 <i>Période de discussions</i>	<i>15</i>

2.	L’accessibilité et la démocratisation des territoires pour des fins récréotouristiques.....	19
2.1	<i>Intervention de Pierre Trudel, directeur général de la Fédération québécoise du canot et du kayak.....</i>	<i>19</i>
2.1.1	<i>Qu’entend-on par «l’accessibilité».....</i>	<i>19</i>
2.1.2	<i>L’action militante au cœur des gains.....</i>	<i>19</i>
2.1.3	<i>Contexte actuel, constats et enjeux.....</i>	<i>23</i>
2.2	<i>Intervention de Harvey Mead, président de l’Union québécoise pour la conservation de la nature.....</i>	<i>25</i>
2.3	<i>Intervention de Jean Décarie, urbaniste et consultant en aménagement et environnement.....</i>	<i>27</i>
2.4	<i>Période de discussions.....</i>	<i>30</i>
3.	Un projet structurant – la Carte loisir-vacances du Québec.....	33
3.1	<i>Le contexte de la Carte loisir-vacances du Québec.....</i>	<i>33</i>
3.2	<i>Sondage sur le comportement touristique des québécois.....</i>	<i>35</i>
3.3	<i>Concepts similaires dans d’autres pays.....</i>	<i>40</i>
3.4	<i>Description du projet de la Carte loisir-vacances du Québec.....</i>	<i>41</i>
3.5	<i>L’étude de faisabilité.....</i>	<i>43</i>
3.6	<i>Période de discussions.....</i>	<i>44</i>
4.	Trois projets de tourisme social.....	47
4.1	<i>Une route accessible au Québec.....</i>	<i>47</i>
4.2	<i>Plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest.....</i>	<i>53</i>
4.3	<i>La Troupe de théâtre «À cœur ouvert» de la Sarre inc.....</i>	<i>56</i>

DÉCLARATION DE PRINCIPES

«**P**our une politique social du tourisme»..... 61

Liste des annexes

Annexe I Programme de la journée..... 65

Annexe II Liste des participants..... 69

Liste des graphiques et tableaux

Liste des graphiques

Graphique 1	Le nombre de séjours effectué entre novembre 2002 à octobre 2003.....	35
Graphique 2	Opinion sur la réduction d'impôt liée aux dépenses du tourisme.....	37
Graphique 3	Intérêt de la population québécoise à bénéficier de la réduction d'impôt....	38
Graphique 4	Structure de la Caisse vacances du Québec.....	42

Liste des tableaux

Tableau 1	Les raisons pour ne pas avoir effectué un séjour.....	36
Tableau 2	Les dépenses des ménages liées aux séjours touristiques dans la province du Québec.....	36
Tableau 3	Impact probable de la réduction d'impôt liée aux dépenses touristiques et à l'épargne.....	39
Tableau 4	Établissements adaptés.....	49
Tableau 5	Établissements partiellement accessibles.....	50
Tableau 6	Répartition des investissements selon le type d'infrastructures.....	51
Tableau 7	Répartition des nouveaux établissements par région en fonction des besoins.....	51
Tableau 8	Répartition des services de transport adaptés disponibles dans chacune des régions choisies pour le premier tronçon de la Route accessible.....	52

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ANCV	Agence nationale du chèque vacances (France)
ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
BITS	Bureau international de tourisme social
CAP	Chantier d'activités partenariales
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CPE	Centre de la petite enfance
CQL	Conseil québécois du loisir
CRDATE	Conseil de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
CUM	Communauté urbaine de Montréal
CVQ	Carte-Vacances du Québec
DEC	Développement économique Canada
DEL	Développement économique La Sarre
EESAD	Entreprise d'économie sociale en services d'aide à domicile
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
LAREPPS	Laboratoire sur les pratiques et les politiques sociales
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et Recherche
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MTCP	Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
OSBL	Organisme sans but lucratif
PPPC	Partenariat public, privé et communautaire
PRDTP	Plan de développement des territoires publics
RESO	Regroupement économique et social du Sud-Ouest
RLQ	Regroupement loisir Québec
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RNI	Règles et normes d'intervention en milieu forestier
SADCC	Société d'aide au développement de la collectivité
UNAT	Union nationale des associations de tourisme et de loisir (France)
UQAM	Université du Québec à Montréal
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Résumé

Le document présente la synthèse des interventions faites lors du colloque «*Pour un tourisme accessible à tous, durable et solidaire*», organisé par le Chantier d'activités partenariales (CAP) Loisir et tourisme social, un événement dont l'objectif principal consistait à apporter une contribution du secteur du tourisme social au projet d'élaboration d'une nouvelle politique touristique du gouvernement du Québec.

Les divers panélistes ont rappelé que le tourisme social renvoie, d'une part, à un ensemble de mesures qui favorisent l'accessibilité aux loisirs touristiques à un plus grand nombre de personnes dans des lieux de qualité et, d'autre part, aux institutions qui visent à assurer des retombées réelles pour les communautés d'accueil de l'activité touristique. Certains pays, comme la Belgique, ont mis en place une réelle politique sociale du tourisme. Sauf quelques mesures ciblées et ponctuelles, on constate plutôt une stagnation, voire un recul dans les politiques sociales ou touristiques au Québec. Dans ce contexte, les acteurs des mouvements sociaux ou de l'économie sociale doivent s'imposer, tout en évitant de dévaloriser le rôle de l'État. Historiquement, les gains en matière d'accessibilité et de démocratisation découlent de l'action militante, comme l'exemple du «*déclubage*» est la création des ZEC (zone d'exploitation contrôlée) à la fin des années 1970. Mais attention, la démocratisation ne suppose pas une absence totale de discrimination. Effectivement, existeront toujours des conflits d'usage, des difficultés liées à la capacité de charge des sites et une tension entre «*accessibilité*» et «*rentabilité*». D'où l'importance de parler de planification concertée, décrite comme un moyen d'encadrer, et non de contrôler, les projets de développement.

Sont également présentés quatre initiatives québécoises inspirées des valeurs du tourisme social vues sous divers angles : l'aide à la personne, le développement d'une offre accessible et durable, la cohésion sociale. Quelles sont ces initiatives ? Le projet de Carte-vacances, qui vise à accroître l'activité touristique en toutes saisons au Québec et à créer un fonds d'investissement; le projet de Route accessible visant à rassembler sur des tronçons précis des lieux accessibles pour les personnes à mobilité réduite; le plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest de Montréal qui fait en sorte que le développement du canal de Lachine ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie de la population du milieu; et la Troupe de théâtre «*À cœur ouvert*» de La Sarre inc., un exemple de partenariat entre les acteurs locaux soutenant la vitalité territoriale par l'implication et l'adhésion de la population locale.

Il apparaît, en guise de conclusion, que le défi en matière de tourisme est de sortir de la simple logique marchande afin de garder un équilibre entre les aspects sociaux et économiques du tourisme.

Introduction

Un des apports importants du tourisme social réside dans sa capacité d'interpeller les acteurs privés et publics du tourisme afin qu'ils ne considèrent pas seulement les impératifs économiques du tourisme mais qu'ils l'envisagent comme un moyen d'épanouissement personnel et collectif. Les diverses dimensions du tourisme ne doivent pas faire oublier que le tourisme est une forme de loisir pour la population qui le pratique et que, tout en ayant de fortes incidences économiques, il doit répondre aux besoins de délasserment, de découverte et de rencontre des personnes — les visiteurs comme les visités.

En ce sens, le loisir touristique doit être accessible à tous, sans discrimination et pratiqué solidairement dans des conditions conciliables avec le développement durable. Une politique nationale du tourisme doit accorder la plus grande place à la démocratisation du phénomène, à l'accroissement de ses retombées bénéfiques tant pour les touristes nationaux et internationaux que pour les communautés d'accueil, sans oublier la recherche de qualité dans l'offre de produits et de services. Reconnaître que le tourisme est une industrie devrait pouvoir se concilier avec le fait que le tourisme est aussi, sinon d'abord, un phénomène social d'envergure.

C'est dans cette perspective que le Chantier d'activités partenariales (CAP) *Loisir et tourisme social*, une composante de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), a organisé le séminaire « Pour un tourisme accessible à tous, durable et solidaire », tenu à Montréal le 2 juin 2004. Mentionnons que le CAP est dirigé conjointement par Louis Jolin, professeur au département d'Études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et par Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir (CQL). L'objectif visé par le séminaire était de mettre de l'avant les caractéristiques et l'apport du tourisme social, voire les enjeux sociaux du tourisme, au moment où le gouvernement du Québec procède à la révision de sa politique touristique. Ce sont plus de 70 personnes, praticiens et chercheurs, qui ont participé à cet événement.

Ce document présente la synthèse des conférences et des discussions tenues durant la journée. Il reprend le déroulement du séminaire (voir annexe I). La première partie est

consacrée à l'analyse et aux enjeux entourant les politiques sociales au Québec, notamment une politique sociale du tourisme. Deux conférenciers sont venus introduire sur cette question. Tandis que Louis Jolin s'est concentré sur l'importance ou la pertinence d'une politique sociale du tourisme, Yves Vaillancourt, directeur du Laboratoire sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) à l'UQAM, a ouvert la voie plutôt à l'analyse des politiques sociales dans leur ensemble et à la façon de les aborder dans le contexte actuel.

La seconde partie du document porte une attention sur l'accessibilité des territoires. L'intervention de Pierre Trudel, directeur général de la Fédération québécoise du canot et du kayak, permet de tracer l'historique des batailles menées pour ouvrir les milieux naturels à la population. Harvey Mead, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, se demande si l'accessibilité pour tous n'est pas une utopie. Jean Décarie, urbaniste et consultant en aménagement et environnement, nous parle plutôt d'accessibilité en milieu urbain où la ville devient elle-même objet de convoitise.

La troisième partie présente l'historique et l'état actuel d'un projet social d'accessibilité au tourisme au Québec, soit la Carte Loisir-vacances. Sonia Vaillancourt et Pierre-Paul Leduc, vice-président du CQL et directeur général de Festivals et événements Québec, sont venus nous faire part des grandes lignes de ce projet structurant, encore à l'étude, soutenu par le CQL.

Finalement, dans la quatrième partie, trois intervenants ont tour à tour fait connaître au public leur projet de tourisme social, lesquels s'inscrivent dans une dynamique d'aménagement du territoire et de développement local : une route accessible au Québec par André Leclerc, directeur général de Kéroul, accompagné de Jean-François Lavoie, consultant; le plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest [de Montréal] avec Pierre Morrissette, directeur du développement communautaire et de l'économie sociale au Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO); la Troupe de théâtre «*À cœur ouvert*» de La Sarre inc, par Donald Renault, président.

L'événement s'est terminé par le dépôt et la lecture de la Déclaration de principes «*Pour une politique sociale du tourisme*», soutenu par le CQL, qui se veut une contribution du

milieu du tourisme social à la politique nationale du tourisme actuellement en élaboration au Québec.

1. Une politique sociale du tourisme est-elle encore possible?

1.1 Intervention de Louis Jolin

*coresponsable du CAP Loisir et tourisme social de l'ARUC-ÉS et professeur,
département d'Études urbaines et touristiques, UQAM*

L'exposé de Louis Jolin traite spécifiquement des politiques sociales du tourisme qu'il aborde sous forme de questions et réponses. Dans un premier temps, il importe de définir ce qu'est une politique et plus précisément une politique sociale en tourisme pour se questionner sur la pertinence de cette dernière dans le contexte gouvernemental actuel et sur les stratégies à adopter pour la reconnaissance des impacts du tourisme sur le mieux-être des individus et le développement social des collectivités.

1.1.1 Qu'est-ce qu'une politique sociale en tourisme?

Une politique gouvernementale se définit comme un ensemble d'actions concertées, engagées par un gouvernement dans le but d'atteindre des résultats déterminés.

Une politique sociale concerne les membres de la société, leurs conditions économiques, psychologiques...et vise l'amélioration de leurs conditions de vie.

En tourisme C'est une politique qui reconnaît que le tourisme est un phénomène social d'envergure, qui concerne d'abord les rapports entre les individus —des visiteurs comme des visités —, qui reconnaît les effets bénéfiques du tourisme tant pour les touristes qui le pratiquent (effets sur leur santé physique et mentale, sur leur insertion dans la société, comme facteur d'éducation et d'ouverture à l'autre) que pour les visités (bénéfices socioéconomiques pour les communautés d'accueil)...; c'est une politique qui, en conséquence, considère le tourisme comme un droit, accessible à tous, sans discrimination et qui exige que l'on mette en œuvre des moyens concrets pour que le tourisme produise ses effets positifs pour tous, y compris les travailleurs permanents et saisonniers de ce secteur.

1.1.2 Y a-t-il des politiques sociales du tourisme dans le monde? Au Québec?

Le Bureau international de tourisme social (BITS) a, ces dernières années, essayé de faire le point sur la question. Le séminaire de Strasbourg en 2000, celui de 2001 à Bruges, le Congrès biennal de 2004 à Blankenberge ont été trois occasions. Plus récemment, le BITS et le BITS-Amériques ont produit deux chapitres ayant pour titre «*Des politiques sociales*» et «*L'offre de tourisme social dans le monde*» dans le cadre d'une importante étude sur la viabilité du tourisme social au Mexique (réalisée par l'Université autonome de Mexico pour le compte de Sectur, le secrétariat du tourisme du gouvernement du Mexique). À cet effet, M. Dolin réfère à une brève synthèse de ces travaux qu'il a publié dans un article pour la revue Téoros, sur le dossier thématique consacré à l'accessibilité en automne 2003.

Dans ces études, on y a décrit les principales mesures sociales mises en place par les États et toujours en vigueur. On a élaboré quelques typologies (l'une, selon le type d'intervention des gouvernements: approche interventionniste, sur la base d'un partenariat avec les associations ou encore de nature plutôt caritative; une autre typologie selon la nature des aides publiques: à la pierre (aides aux infrastructures, aux immobilisations), à la personne (bons-vacances, pécules de vacances, chèques-vacances, bourses-vacances) et au fonctionnement des associations; une typologie enfin sur les clientèles (jeunes, familles, retraités, personnes à capacité physique restreinte....). L'inventaire des mesures les plus significatives dans ces documents laisse cependant dans l'ombre d'autres mesures plus globales reliées à l'aménagement du territoire (pistes cyclables, sentiers de randonnées, réseaux de parcs nationaux ou régionaux, etc.).

Peu de pays (la France, la Belgique, le Portugal...) ont adopté de véritables politiques sociales du tourisme. Nous sommes plutôt en présence de mesures éparses qui s'inscrivent plus ou moins bien dans des politiques de la jeunesse, familiales ou de développement régional. La Belgique est peut-être le pays modèle sur le plan des politiques sociales en tourisme. Récemment, la Flandre a adopté une nouvelle politique en ce sens. Le ministre flamand de l'emploi et du tourisme a fait du «*Tourisme pour tous*» une priorité essentielle de sa politique.

Au Québec, les objectifs sociaux du tourisme ont-ils été au cœur des politiques du tourisme? Oui, d'une certaine manière, dans la politique du loisir adoptée en 1980, mais il y a 25 ans? Non, dans les politiques officielles du tourisme, sauf quelques remarques concernant l'élargissement des clientèles et la nécessité d'assurer des retombées dans toutes les régions du Québec.

Le Québec a néanmoins mis sur pied, ces 30 dernières années, des programmes de financement pour favoriser le départ en vacances et l'accessibilité au tourisme, principalement celui consacré aux associations nationales de loisir touristique et de plein air (aide au fonctionnement et aux projets) et celui qui concerne les établissements de vacances (les camps de vacances et les camps familiaux, car l'État s'est retiré officiellement du financement des bases de plein air et des auberges de jeunesse, bien qu'il intervienne encore à l'occasion à la faveur de programmes plus généraux reliés aux infrastructures ou à l'économie sociale). Quelques mesures, notamment l'appui à Kéroul, visent à accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte.

1.1.3 Est-ce que ce sujet des politiques sociales du tourisme demeure pertinent quand on considère la stagnation, voire le recul des politiques sociales dans leur ensemble?

D'autres chercheurs, ceux du Centre de recherche sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal, ont fait le constat suivant? en politique intérieure, au cours des deux dernières décennies, il y a «En certains pays des reculs de la couverture sociale, ailleurs un certain immobilisme sur la question, plus globalement une redéfinition des principes d'universalité et du concept de droits sociaux pour se concentrer sur une aide ciblée et conditionnelle. Malgré des besoins criants (plus de 50% de la population des pays industrialisés ne part toujours pas en vacances; au Québec, de novembre 2002 à octobre 2003, 44% des Québécois n'ont pas fait un séjour touristique au Québec¹), peut-on introduire de nouvelles préoccupations comme celles du loisir et du tourisme dans des pays qui peinent à maintenir les acquis au plan des politiques sociales?

¹ Léger Marketing, Novembre 2003, *Étude omnibus*, pour le compte de la Société des attractions touristiques du Québec en collaboration avec Festivals et événements du Québec, le Conseil québécois du loisir et l'ARUC-ÉS.

Et dans les pays qui ont de réelles politiques en ce domaine (pensons à la Belgique, à la France), qu'avons-nous constaté? Une diminution importante des programmes d'aide à la pierre, et leur remplacement, du moins partiel, par des programmes d'aide à la personne davantage ciblés; en outre la décentralisation des programmes et des aides, qui oblige une négociation serrée avec les collectivités locales, a contribué à un éloignement du principe d'universalité.

Au Québec, il y a eu un retrait de certains programmes de financement. Un recul également sur la question de l'accessibilité des parcs provinciaux depuis la tarification à l'entrée. Les pressions des acteurs économiques peuvent remettre en question l'utilisation démocratique et l'accessibilité de territoires pour des fins récréotouristiques (forêt, cours d'eau, parcs — ex. celui d'Oka dans les Basses-Laurentides). Enfin, au plan de la fiscalité, nous assistons ces dernières années à d'importants reculs, ce qui est peu connu du grand public. La modification de la Loi québécoise sur la fiscalité municipale a eu pour effet de retirer l'exemption du paiement de l'impôt foncier à de nombreux établissements (auberges de jeunesse, camps de vacances), ce qui met en danger leur viabilité, ou à tout le moins, leur accessibilité. Il en est de même de la volonté de l'administration fiscale fédérale de retirer le statut d'organisme de bienfaisance aux auberges de jeunesse du Canada.

1.1.4 Que faire alors? Quelle stratégie adopter?

Deux approches s'offrent à nous. 1) Convaincre le gouvernement québécois d'inscrire des objectifs sociaux, principalement l'accessibilité pour tous au tourisme et à ses bénéfices comme une priorité essentielle de sa politique du tourisme ou 2) Enter l'arrimage de nos revendications en matière d'accessibilité aux vacances et au tourisme aux autres politiques sociales (santé, jeunesse, famille, inclusion sociale, emploi, lutte à la pauvreté, développement des régions, fiscalité).

Regardons y de plus près.

1. La décentralisation du tourisme, la mise en œuvre de partenariats publics-privés, particulièrement sur le plan de la promotion et de la commercialisation, l'extrême concurrence entre les destinations dans un marché ouvert, la délégation de certains mandats au secteur privé à but lucratif sont tous des facteurs qui ne semblent pas

favoriser l'intégration d'une approche sociale dans la politique québécoise du tourisme. La reconnaissance du tourisme comme industrie et comme levier économique —de qui n'est pas nécessairement négatif au contraire— est souvent perçue comme allant à l'opposé d'une approche sociale. Par contre, la volonté de l'actuelle ministre déléguée au Tourisme d'axer la future politique du tourisme sur le développement durable nous donne «une poignée» pour ainsi dire«il ne peut y avoir de développement durable sans équité, sans solidarité»

En outre, l'objectif d'accroître les recettes touristiques n'est pas incompatible avec un objectif d'augmenter l'accessibilité au tourisme pour tous. Au contraire...

2. L'autre approche est plus complexe mais mérite qu'on s'y arrête. Elle consiste à agir à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental, sur tous les aspects des missions de l'État (santé, éducation, emploi, lutte à la pauvreté, fiscalité...), et à présenter nos revendications sociales en loisir et en tourisme comme co-extensives des politiques favorisant la cohésion sociale et la solidarité. On retrouve, en partie, cette approche dans les pays de l'Union européenne«une brève analyse des plans d'actions visant l'inclusion sociale pour 2003-2005 des 15 pays de l'Union européenne (avant l'élargissement du 1^{er} mai 2004) révèle que neuf d'entre eux y ont intégré le loisir, le sport, la culture et le tourisme... et cinq ont mentionné explicitement le tourisme comme moyen pouvant favoriser l'inclusion sociale.² C'est un début. À cet égard, le récent plan d'action du Québec pour lutter contre la pauvreté est plus que timide«il ne mentionne pas le tourisme... et fait à peine référence au loisir dans les dernières pages du texte.

Adopter les deux stratégies et probablement la meilleure «stratégie»«intégrer les objectifs d'accessibilité et de tourisme pour tous à la politique du tourisme et, en même temps, les arrimer aux autres politiques de l'État (la plus évidente ne serait-elle pas celle qui concerne le temps légal de vacances»).

² Commission européenne (2003), *Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale (2003-2005)*, Bruxelles, juillet.

L'avenir d'une politique sociale dans le domaine du tourisme passe par une jonction avec des concepts et des pratiques qui, dans nos sociétés duales, tentent de recomposer le tissu social et favoriser une intégration à des valeurs communes et citoyennes. Il faut arrimer nos revendications aux discours des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui, face à la mondialisation néo-libérale, présentent une alternative, une autre façon de construire la mondialisation.

1.2 Intervention de Yves Vaillancourt

*directeur du Laboratoire sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS),
UQAM*

Yves Vaillancourt, dans son exposé, tente de répondre à deux questions posées par les organisateurs du colloque

- Quel est l'état de santé des politiques sociales ? Y a-t-il eu recul ou mutation ?
- Doit-on miser sur le développement d'une politique du loisir et du tourisme ou inscrire la dimension loisir et tourisme dans les politiques sociales ?

Pour répondre à ses deux questions, il propose de revenir sur la définition des politiques sociales. Une définition à laquelle il s'est intéressé il y a une trentaine d'années mais qui, depuis quatre ou cinq ans, demande d'être revue à la lumière des transformations survenues en matière de politiques sociales.

1.2.1 Définition des politiques sociales et publiques

Avant d'introduire une définition, trois précisions s'imposent, selon M. Vaillancourt

- 1) Les politiques sociales réfèrent à l'État et aux pouvoirs publics. Par contre, il faut savoir distinguer les trois formes d'intervention de l'État
 - la *régulation* c'est-à-dire l'identification et l'établissement des paramètres, des normes et des règles du jeu qui sont en complicité avec l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des personnes concernées, et la surveillance de l'application des normes.

- le *financement* ☐ parce que l'État et les pouvoirs publics ont des responsabilités sur le plan du financement des initiatives qui relèvent des politiques sociales.
- la *dispensation et l'administration* ☐ voire la gestion des organismes qui font au quotidien les opérations dans les politiques sociales (soit les organismes qui envoient les chèques ou soit les organismes qui organisent et livrent des services aux personnes et aux collectivités).

Cette distinction entre l'État qui régule, l'État qui finance et l'État qui dispense et administre des services est importante pour ouvrir la voie à des analyses nuancées dans lesquelles l'État ne ferait pas tout sans que cela entraîne un virage néolibéral.

2. Dans l'analyse des politiques sociales en transformation, il faut tenir compte également de quatre sortes d'économie qui se côtoient souvent au quotidien, voire de quatre grands groupes d'acteurs sociaux qui se partagent des responsabilités dans la transformation des politiques sociales et qui véhiculent des valeurs différentes.

- *l'économie marchande* (le marché, l'entreprise privée à but lucratif) ☐ dont on note la forte présence dans le domaine de l'hébergement des personnes âgées au Québec par exemple;
- *l'économie publique et l'État*
- *l'économie sociale et solidaire* ☐ qui renvoie à un troisième secteur d'activités économiques dans lequel on doit placer la contribution magistrale des organismes communautaires et des entreprises collectives au Québec;
- *l'économie domestique ou la famille* ☐ notamment dans le domaine du loisir et du soutien à domicile où la famille ou les aidants proches de la famille soutiennent des personnes ayant des incapacités ou ayant des pertes d'autonomie. Un secteur souvent oublié mais d'autant plus important que c'est dans celui-ci que s'articule souvent l'exploitation d'une main-d'œuvre féminine non rémunérée, représentant près de 80% des aidants naturels.

3. Existe donc une perspective d'économie plurielle visant la mixité de quatre types de valeurs propres à chaque secteur. Une économie plurielle qui permet d'éviter de

s'enliser dans un mode néolibéral axé exclusivement sur des valeurs propres à l'économie marchande — l'efficacité, d'entrepreneuship individuel traditionnel, de rentabilité — pour mettre en relief d'autres valeurs et d'autres principes d'organisation de la vie économique qui peuvent être empruntés à l'économie publique (la redistribution territoriale, l'équité territoriale, la redistribution des richesses), à l'économie sociale et solidaire (la coopération, la réciprocité, la solidarité) et à la solidarité familiale (le don et l'entraide). L'important est de favoriser un métissage et une rencontre équilibrée de ces valeurs pour éviter qu'un groupe d'acteurs se voit imposer un contrat trop grand (par exemple, l'État transfère trop de responsabilités vers les familles).

Suite à ces précisions, Yves Vaillancourt définit les politiques sociales et publiques comme :

- le mot « politiques » implique l'intervention de l'État;
- le mot « sociales » suggère comme finalité de favoriser le bien-être et la citoyenneté des individus et des collectivités locales, voire l'empowerment et la participation des usagers et des communautés locales;
- pour contrer les dérives de la « marchandisation » (tout au marché et au secteur privé);
- pour contrer les dérives de la « familiarisation » (tout ou beaucoup sur les épaules de la solidarité familiale);
- sans tomber dans l'étatisation à outrance (d'où l'ouverture à des innovations qui ne signifient pas des pertes d'acquis);
- où les organismes de l'économie sociale sont des alliés possibles de l'État pour contrer la marchandisation et la familiarisation, c'est-à-dire pour élargir l'espace public sans verser dans le « tout à l'État »;
- dans une perspective d' « économie plurielle ».

Les mots importants dans cette définition renvoient au fait que les interventions de l'État visent à freiner le recours à une logique qui serait uniquement appuyée sur les valeurs de l'entreprise privée à but lucratif, à contrer les dérives de la familiarisation et à valoriser le rôle de l'État mais sans verser dans le «but à l'État» d'où l'ouverture aux initiatives de l'économie sociale et solidaire.

Les politiques sociales sont bien sûr une question de bien-être des populations par la redistribution des revenus sous forme de transferts monétaires (ex. les prestations de l'assurance-emploi) et par l'organisation de services collectifs (ex. les services à domicile, le logement social, etc.). Mais les politiques sociales sont aussi une question de citoyenneté où des valeurs d'inclusion, d'autodétermination et de participation doivent être considérées. Dans ce cas, les usagers ne sont plus que des «receiving end» des politiques sociales comme le faisaient pressentir les politiques sociales de l'ère du providentialisme. Et l'émergence de cette citoyenneté doit viser non seulement les individus mais aussi les collectivités locales (le quartier, la ville, la région).

Afin de montrer que le rôle de l'État est incontournable en matière de politiques sociales, Yves Vaillancourt cite Michel Venne

«De nos jours, évoquant le pouvoir des milieux économiques et l'effet de la mondialisation, on conclut un peu rapidement que les États n'ont plus la capacité de changer le cours des choses. Balivernes» Ce sont les gouvernements qui mènent le monde.

«L'élément le plus structurant de l'humanité reste, outre les religions, la souveraineté des États. Ceux-ci détiennent toujours le monopole de l'exercice de la violence légitime. Ils peuvent sanctionner et punir. Ils adoptent les lois. Ils sont les seuls à pouvoir forcer chacun d'entre nous à verser un écot à la bourse collective. Ils redistribuent la richesse, éduquent les masses, soignent les maladies»

(M. Venne, «Comme disait Jean Chrétien», *Le Devoir*, 31 mai 2004, p. A7.)

L'important, selon M. Vaillancourt, est d'être capable d'ouvrir la voie pour une alliance avec l'économie sociale mais sans dévaloriser l'État. Selon l'approche du LAREPPS³, les organismes de l'économie sociale peuvent faire alliance avec l'État et les pouvoirs publics

³ Vaillancourt, Aubry et Jetté (2003), *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, PUQ, p. 13-16)

dans l'émergence d'un nouveau modèle de politiques sociales. Dans ce modèle, la régulation vient de l'État, le financement est mixte (État et marché) et la dispensation vient de l'économie sociale. Des exemples de ce modèle se trouvent dans le logement social avec les organismes sans but lucratif d'habitation, et dans l'aide domestique avec les entreprises d'économie sociale en services d'aide à domicile (EESAD).

L'économie sociale, en raison de sa définition, favorise le triple *empowerment*, c'est-à-dire la participation des producteurs de services (dont les employés), celle des utilisateurs de services pris individuellement et collectivement et celle des communautés locales ou des communautés spécifiques concernées par les politiques sociales.

Également, les politiques sociales ne doivent pas relever uniquement de l'État québécois ou de l'État fédéral, mais aussi des gouvernements locaux comme les municipalités et les arrondissements. Dans un contexte de mouvements de décentralisation, certains enjeux des politiques sociales relèvent, du moins en partie, des gouvernements locaux : habitation/logement social, transport en commun, infrastructures routières, pistes cyclables, espaces collectifs récréotouristiques, aménagement des espaces verts, centres communautaires, bibliothèques, musées, maisons de la culture, conservation et accessibilité du patrimoine, politique d'urbanisme favorisant la revitalisation du territoire (ex. canal Lachine, accès au Vieux Port de Montréal, etc). Trop souvent, en politiques sociales, on « snob », méprise ou néglige le rôle très important des conseillers municipaux et d'autres acteurs publics locaux pour construire un rapport de forces tant au plan régional que local pour obtenir plus d'informations, plus d'interpellations. C'est notamment le cas dans les dossiers que sont le loisir, le tourisme social et le réaménagement des villes.

1.2.2 *Quel est l'état de santé des politiques sociales ? Y a-t-il eu recul ou mutation ?*

En réponse à cette question, Yves Vaillancourt aime apporter des nuances. Pour certains programmes, on peut effectivement constater des reculs considérables (ex. l'assurance-emploi). D'autres programmes ont cependant été épargnés à cause des réactions dans la population (ex. les programmes sociaux touchant les personnes âgées sous forme de transfert monétaire). M. Vaillancourt n'aime pas les discours apocalyptiques qui font référence au démantèlement des politiques sociales. Il préfère parler de mutation et de

stagnation mais aussi d'innovations qui ne sont pas obligatoirement synonymes de recul. À titre d'exemples, l'assurance médicament, les politiques de logement social, le développement du réseau universel des centres de la petite enfance (CPE) sont en soi des avancées, lesquelles viennent compenser pour les reculs dans d'autres domaines.

1.2.3 Doit-on miser sur le développement d'une politique du loisir et du tourisme ou inscrire la dimension loisir et tourisme dans les politiques sociales existantes?

Tout comme Louis Jolin, Yves Vaillancourt croit qu'il faut intervenir sur les deux plans. Le secteur doit d'abord se questionner à savoir si le loisir et le tourisme social sont un déterminant non-médical de la santé et du bien-être au même type que l'éducation, le travail et le logement. Si tel est le cas, un des premiers défis pour le secteur est de livrer bataille pour la reconnaissance de ses bienfaits. L'autre défi — comme ailleurs — est de sortir du couple État-Marché pour entrer dans un ménage à trois État-Marché-Économie sociale. Il faut être en mesure de former davantage d'intervenants, de gestionnaires, de fonctionnaires, d'étudiants, de chercheurs, de décideurs capables d'intégrer l'économie sociale dans leur vision du développement et des politiques sociales. Il s'agit de faire comprendre que la reconnaissance de l'économie sociale et sa participation à un nouveau modèle de développement constituent une opportunité pour le secteur privé et le secteur public.

1.3 Période de discussions

Les interventions de la salle ont touché deux principaux sujets. D'une part la nécessité de faire la démonstration des impacts positifs du tourisme sur les individus et les collectivités et, d'autre part, l'enjeu d'une pédagogie autour du tourisme social.

Nécessité de faire la démonstration

Les baisses des investissements sociaux et le retrait de l'État dans plusieurs programmes peuvent laisser croire que les retombées économiques, individuelles et sociales à long terme du tourisme, tant vantées par les tenants du tourisme social, ne se sont pas validées, notamment parce qu'elles sont difficilement mesurables. Il s'agirait plutôt, selon Louis Jolin, d'un rapport de forces au sein du marché et d'intérêts multiples mis de l'avant dans la

société actuelle qui poussent vers un nouvel équilibre au niveau budgétaire, voire au niveau des finances publiques, ce qui provoque des changements aux plans des objectifs et des moyens d'action de l'État — comme celui de cibler davantage l'aide vers certaines clientèles plus défavorisées plutôt que d'adopter une approche universelle. Ce n'est donc pas l'absence d'effets bénéfiques du tourisme qui est en cause mais plutôt les pressions des autres acteurs et les autres priorités gouvernementales. Dans ce cas, des batailles seront toujours à mener dans le futur avec une démonstration des bienfaits à faire continuellement.

Ces démonstrations doivent être en lien avec les priorités gouvernementales. Il faut savoir arrimer les revendications en loisir et en tourisme avec les domaines jugés prioritaires comme l'emploi, le travail, la santé et l'éducation, voire montrer leur caractère co-extensif à ces domaines. L'un des arguments à développer pour le loisir et le tourisme consiste à les relier à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population. Il faut en faire la démonstration, susciter un débat public et amplifier les pressions.

Au Québec, il y a plus de 10 ans, on a reconnu l'apport du logement sur la santé et le bien-être des populations. Qu'est-ce qui fait la différence entre ce qui s'est passé dans le secteur du logement social et ce qui ne s'est pas passé dans le domaine du loisir et du tourisme social? Cette différence suggère peut-être qu'il y a eu, dans le logement social, suffisamment de luttes, de mobilisations, de coalitions, de pressions dirigées vers les décideurs à Québec pour que le message soit compris. Malgré que le message sur le loisir et le tourisme social soit porté et livré par beaucoup d'acteurs, il doit manquer un ingrédient pour qu'il y ait un impact plus grand laissant des traces écrites dans les politiques publiques.

L'enjeu d'une pédagogie du tourisme social

Qu'il y ait pression ou mobilisation par les acteurs, ceci n'apparaît pas suffisant pour faire avancer la «cause». Il importe de rejoindre les élus, les gens de l'industrie et la population par un message faisant davantage la promotion des aspects sociaux du tourisme que celle du tourisme social en tant que tel. Il faut sortir de la simple logique d'un développement basé sur les besoins de l'industrie et sur des valeurs marchandes, pour mettre en évidence la dimension sociale du tourisme. Une dimension qui est prise en compte de façon plus nette

par les acteurs du tourisme social, lesquels sont porteurs d'un projet démocratique, favorisant l'accessibilité à un plus grand nombre de personnes. Cependant, l'un des défis d'une telle promotion consiste à éviter d'imposer les valeurs de l'économie sociale et du tourisme social en excluant les acteurs du secteur privé et traditionnel. Il faut prendre garde de donner l'impression d'exclure et de discriminer entre tourisme social et autres formes de tourisme — tourisme commercial, tourisme culturel, etc. L'enjeu porte aussi sur la nécessité de briser le monopole de l'industrie privée à but lucratif et son discours qui ont une influence manifeste sur les décideurs publics. Il faut faire cohabiter les valeurs du «privé» avec les valeurs du «public» et les valeurs de «économie sociale».

Rappelons que le gouvernement du Québec travaille présentement à l'élaboration d'une nouvelle politique du tourisme orientée vers le développement durable — lequel suppose un développement conciliant les volets social, environnemental et économique. Cependant, les débats actuels par rapport à cette politique montrent une tendance très nette à esquiver le volet social. D'où l'importance de mettre en place un discours cohérent et uniforme sur les aspects sociaux du tourisme lequel serait supporté par l'ensemble du réseau du tourisme social.

2. L'accessibilité et la démocratisation des territoires pour des fins récréotouristiques

2.1 Intervention de Pierre Trudel

directeur général, Fédération québécoise du canot et du kayak

Pierre Trudel propose une intervention en trois temps. Le premier vise à définir le concept d'accessibilité selon l'interprétation qu'en font les fédérations de plein air, voire plus précisément la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK). En deuxième lieu, un rappel historique permet de mieux comprendre les gains réalisés en matière d'accessibilité au cours du dernier siècle. Pour conclure avec le contexte actuel, les constats et les enjeux.

2.1.1 Qu'entend-on par «accessibilité»

D'abord, l'accessibilité réfère à l'accès à un territoire public (terres publiques, parcs, réserves fauniques, réserves aquatiques) qui permet une expérience de courte ou de longue durée. Mais l'accessibilité suppose également une expérience de qualité — qualité du milieu naturel, qualité paysagère, qualité de la relation entre l'utilisateur (qu'il soit un canoteur ou autre), la communauté d'accueil et le milieu naturel. Finalement, l'expérience doit être accessible à tous les groupes de population — jeunes, moins jeunes, à revenus modestes, etc.

**Extrait du premier «Guide des rivières du Québec»,
(1973)**

Une expédition est réussie quand

Tout le monde revient sain et sauf (formation/sécurité);

Tout le monde revient content (solidarité);

Tout le monde a tiré quelque chose de l'expédition (valeurs);

L'expédition n'a laissé aucun mauvais souvenir de son passage, ni aux gens ni à la nature (patrimoine durable).

2.1.2 L'action militante au cœur des gains

En 1885, le gouvernement du Québec sanctionne par un acte législatif la formation de clubs privés, accompagnés d'un système de droits exclusifs de chasse et de pêche. L'objectif étant d'associer des personnes à la protection de la faune de manière économique tout en assurant un revenu additionnel au gouvernement. À cette époque, l'accès au territoire du club est généralement contrôlé par un gardien et le droit de passage en canot sur un cours

d'eau traversant un club nécessite une autorisation écrite — qui est généralement assez difficile à obtenir.

C'est au milieu des années 1960 que l'ère des clubs atteint son apogée avec 2000 clubs couvrant près de 78000 km² de territoire.

Parmi ces clubs, le Club de Canotage Radisson dans la région de Trois-Rivières, fondé en 1934, est un club dont les membres utilisent le canot comme moyen de déplacement sur son territoire lors des expéditions de pêche et de chasse. Au fil des années, le canotage prend plus de place et bien que le canot ne deviendra pas du canot-camping tel qu'on le définit aujourd'hui, l'esprit du changement est amorcé. Ce n'est que plus tard dans les années 1960 que l'on assiste, d'une part, à la naissance d'un premier véritable club de canot-camping dans la région de Montréal et, d'autre part, aux premières manifestations. En effet, les adeptes des activités de plein-air (camping, montagne et canot), dont leur nombre augmente de façon importante, se confrontent rapidement à la difficulté d'accessibilité au territoire public et au manque d'ouverture des réserves fauniques aux activités de plein air, tandis que les amateurs de chasse et de pêche trouvent intolérable l'existence du régime des clubs privés concédant à une minorité l'accès au territoire public.

C'est nécessairement la période du développement de l'argumentaire et de la recherche de lois ou règlements qui pourraient nous permettre de revendiquer l'accès au territoire. Cette démarche nous confirmera

- le droit de circuler sur l'eau en territoire public;
- le droit accessoire à la navigation (le portage).

C'est également le moment où l'on constate qu'il est temps de regrouper les forces pour obtenir l'effet de levier nécessaire au changement. C'est dans cette atmosphère qu'en mai 1969 naît la Fédération québécoise du canot et du kayak qui se donnera entre autres, comme mandat, la préservation et la mise en valeur du patrimoine canotable du Québec. Paradoxalement, c'est dans les locaux de la Réserve faunique La Vérendrye — où on retrouve difficilement ou très peu de possibilités d'accès pour des activités de plein air — que cette rencontre de fondation se déroule, ce qui dans les faits représentait la première

manifestation de la Fédération en faveur de l'ouverture des réserves fauniques aux activités de plein-air.

Pendant que les adeptes de plein air s'organisent et que les amateurs de chasse et de pêche se regroupent, on assiste à une escalade de protestations populaires. La mise sur pied du mouvement pour l'abolition des clubs privés prend forme et la lutte ira jusqu'à l'occupation massive des clubs par les pêcheurs.

En 1978, le gouvernement du Québec céda à la pression

C'est à cette même période que les autres adeptes de plein-air s'organisent et les associations suivantes se fondent☐

1969 - Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

1970 - Société québécoise de spéléologie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques

et plus tard☐

1978 - Fédération québécoise de la marche

1980 - Québec à cheval

populaire et ne renouvellera pas les baux des clubs privés de chasse et de pêche. La relève sera assurée par les Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) dont la gestion est appuyée par des bénévoles, élus par leurs membres. Il y en aura partout sur le territoire québécois.

Ce fut ce premier virage qui donna le coup d'envoi à plusieurs projets de préservation et de mise en valeur du territoire naturel tels que, la création de nouveaux parcs, l'aménagement d'une trentaine de parcours canotables, l'ouverture des réserves fauniques aux activités de plein air, etc.

Il est important de préciser que c'est grâce au soutien financier du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche (MTCP)⁴ que la FQCK peut supporter au cours de cette période ses actions de développement qui profitent à l'ensemble de la collectivité québécoise. Effectivement, l'État subventionnait à l'époque, dans le cadre du programme de reconnaissance et de financement, des organismes nationaux de loisir comme la FQCK.

⁴ Ancêtre du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et de Tourisme Québec, actuellement au sein du ministère du Développement économique et régional et Recherche (MDERR).

Si dans l'ensemble l'atmosphère est positive et l'enthousiasme juvénile, le territoire demeure toujours sous la gouverne des compagnies. On tolère difficilement l'arrivée de nouveaux utilisateurs du territoire public qui revendiquent non seulement l'accès à ces territoires, mais également le maintien de l'aspect naturel des parcours canotables. En prime, ces «granolas» brandissent des principes — «comme *Ne laissez que l'emprunte de vos pas, rapportez tous vos déchets*», des valeurs d'entraide, de solidarité... Rien pour aider un échange constructif avec les compagnies...»

Si l'aisance qu'a conférée le développement économique des années de la Révolution tranquille s'est traduite par une augmentation des adeptes d'activités de plein air, elle a aussi permis à plusieurs Québécois de réaliser d'autres rêves. Pierre Trudel qualifie cette période de celle des «rêves intensifs». Parmi ces rêves, l'accès à une première propriété ou à une propriété secondaire sur le bord d'un cours d'eau figure parmi les plus populaires et la pression devient inquiétante au point où la FQCK crée en 1986 un fonds d'acquisition de terrain afin de garantir aux canoteurs actuels et futurs un accès à ce patrimoine naturel.

C'est la période aussi où les grands espaces et l'aventure font de plus en plus rêver les Québécois et les étrangers, surtout les Européens. Le nombre d'expéditions d'envergure augmente significativement. Les premières petites entreprises en tourisme d'aventure voient le jour dans l'espoir de satisfaire une clientèle grandissante. Mais les compagnies forestières, minières et Hydro-Québec rêvent aussi. Et le rêve de l'un devient rapidement le cauchemar de l'autre.

C'est le début de la spirale de la demande et de l'offre qui nous conduit inévitablement vers la recherche de profit aux dépens de la capacité de support du milieu naturel et du patrimoine spectaculaire des parcours canotables que constituent les rapides et les chutes. Ces abus ont amené entre autres Richard Desjardins à dénoncer la gestion actuelle de la forêt dans son film «*L'erreur boréale*» et la coalition «*Faire barrage au barrage*» avec son programme «*Adoptez une rivière*» dans le but d'obtenir le retrait du programme d'implantation de petites centrales.

En plus, d'autres types d'actions sont réalisés. Le Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau et le Canot-camping La Vérendrye en sont des exemples. Au début des années 1990, après

maintes pressions, un décret gouvernemental met fin à deux siècles de flottage du bois sur la rivière Gatineau, une des dernières rivières dravées. De 1990 à 1995, la compagnie procède au nettoyage des billes apparentes et en 1996 est organisée, pour permettre de mettre en valeur le canotage en «Eau-vive», la première exploration de la section Maniwaki-Bouchette—Section jusqu’alors encombrée de billes de bois. En 1997, se tient la première édition du Festival d’eau vive de la Haute-Gatineau qui se répète depuis annuellement. En plus de cet événement, la région compte, en 2004, un organisme voué à la préservation de la rivière et deux compagnies offrant des services d’activités en eau vive, voire de tourisme d’aventure. Quant au deuxième exemple, le Canot-camping La Vérendrye, il réfère à une base de services dans la Réserve faunique La Vérendrye. En 1992, la FQCK, en partenariat avec la Sépaq, travaille à mettre en valeur des parcours canotables de la Réserve et à développer l’offre de services. En 2004, on compte 800 km de parcours canotables entretenus et signalisés et 1400 km de parcours dit «Eau naturel». Une offre de services professionnelle et diversifiée s’est développée et une attention particulière est portée aux entreprises en tourisme d’aventure. Dans la région, il y a création d’emplois et surtout une expérience de négociation avec les compagnies forestières.

2.1.3 Contexte actuel, constats et enjeux

En matière de loisirs de plein air, d’écotourisme et de tourisme d’aventure, le talon d’Achille du développement de ces activités est sans contredit l’accessibilité aux territoires publics et à des territoires de qualité. Or, les pressions actuelles sont énormes et peu importe où l’on se situe sur l’échiquier social, elles auront des conséquences majeures sur l’économie régionale, la santé des Québécois et le patrimoine naturel que nous lèguerons aux générations suivantes.

Rappelons que plusieurs éléments viennent influencer la mise en valeur des territoires

1. La demande énergétique

- Les efforts sont tournés vers la production.
- Peu de sensibilité pour les économies d’énergie.
- La production d’énergie «Verte» n’est pas encore vue comme une solution.
- Absence de débat de société sur les choix énergétiques.

Cette demande énergétique a inévitablement des conséquences sur la qualité du canotage étant donné qu'elle nécessite parfois le détournement de rivières et l'enneigement de rivières vierges, voire leur disparition.

2. *La gestion de la forêt*

Il existe actuellement des problèmes, malgré l'existence d'une Commission d'étude sur la gestion de la forêt québécoise. Effectivement, à cause des problèmes de calcul de la possibilité forestière — le nombre de bois que le Québec possède —, certaines échéances de la loi sur les forêts sont reportées d'un an, tout en maintenant le moratoire pour les producteurs. Malheureusement, d'ici à ce que les travaux de la Commission soient finis, avec tout ce temps écoulé, les paysages n'y seront plus. Également, les règles et normes d'intervention en milieu forestier (RNI) ne sont pas faites pour mettre en valeur la petite entreprise privée en tourisme d'aventure, loisir de plein air et tourisme culturel ou social.

3. *L'augmentation importante du nombre d'adeptes d'activités de plein air (10% par année pour le «canotage»)*

4. *La progression soutenue de l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme*

5. *Les Plans de développement des territoires publics (PRDTP)*

Ces plans sont la réponse du ministère des Ressources naturelles (MRN) à la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Ils visent notamment à inventorier tout ce qui se fait sur le territoire public et permettent aux élus de choisir les orientations d'une région.

6. *La stratégie québécoise sur les aires protégées*

C'est la première fois dans notre histoire que la diversité et le nombre d'utilisateurs du territoire public a atteint un tel niveau. Ceci nous invite à relever un très gros défi, celui de *l'harmonisation des usages*.

Jusqu'à maintenant, l'action militante a été au cœur des gains de l'accessibilité, et ce fut et c'est encore

- un apport inestimable pour la communauté québécoise sur laquelle se bâtit l'industrie touristique conventionnelle;
- une action respectueuse de l'environnement et des communautés;
- une action qui repose sur des valeurs qui sont loin d'être dépassées et que l'on aurait intérêt à remettre en avant scène (partage, solidarité).

Or, au moment où le gouvernement du Québec procède à la révision de sa politique touristique et qu'il prévoit soutenir la recherche de qualité dans l'offre de produits et services, il est essentiel que Tourisme Québec appuie et soutienne les acteurs contribuant à la démocratisation de l'accessibilité... à un territoire que l'on souhaite de calibre international.

2.2 Intervention de Harvey Mead

président, Union québécoise pour la conservation de la nature

Harvey Mead préfère parler du «tourisme accessible» et de la «démocratisation des territoires» sous l'angle de la gestion de la demande. À ces yeux, le titre du colloque qui propose un «accès à tous sans discrimination» cache des pièges. Tout en partageant les préoccupations des acteurs du tourisme social, notamment à l'effet que 50% de la population québécoise ne part pas en vacances, M. Mead tentera de mettre en lumière certains pièges.

Son expérience comme touriste —*notamment* particulièrement lors d'un dernier voyage effectué au Vietnam où il a, d'une part, visité les montagnes par ses propres moyens et, d'autre part, fait un circuit organisé— amène M. Mead à discerner deux types de demande avec des attentes fort différentes dont certaines ne répondent en rien aux besoins de délasserment, de découverte et de rencontre des personnes tels que souhaité par le tourisme social. Effectivement, les «adeptes» du circuit organisé ne semblent nullement conscients, voire intéressés, par ce qui se cache dans l'arrière-pays, à l'écart de l'itinéraire tracé. Parallèlement, il est difficile de mobiliser les milieux à monter des structures d'accueil destinées à un tourisme respectueux et solidaire, préférant répondre à la demande touristique... celle de la «superficialité confortable».

La question à se poser est de savoir si la demande est «sociale» ou si la demande est «environnementale» c'est-à-dire est-ce qu'on cherche une démocratisation des territoires ou plutôt on revendique un accès à des environnements spécifiques pour des pratiques particulières.

La demande *environnementale* concerne les chasseurs, les pêcheurs et plus récemment les adeptes d'activités de plein air et de tourisme d'aventure qui visitent des territoires publics.

Certains types de demande sont à la baisse — les chasseurs et les pêcheurs — tandis que d'autres sont à la hausse — canot, kayak, vélo de montagne, vélo de randonnée, etc. (Des changements de la demande qui forcent les gestionnaires de territoires fauniques — pourvoires, ZEC — à modifier leur offre de services pour attirer cette nouvelle clientèle). Parallèlement, il existe une demande importante, voire une hausse dans certains cas, pour la motomarine, les véhicules tout-terrain (VTT) et la motoneige. Des activités qui nécessitent aussi une consommation d'un territoire rural de qualité. Sans oublier la question de la villégiature qui cause à sa façon des problèmes en termes d'accessibilité.

Toute politique touristique doit donc considérer ces différents types de consommateurs d'environnement à des fins de loisirs et savoir jauger les demandes et les pressions car ce sont les mêmes sites qui sont convoités par l'ensemble.

La réponse à cette demande environnementale ne doit pas, selon M. Mead, en être une qui cherche des solutions aux problèmes qui limitent l'accessibilité, mais doit plutôt viser à encadrer les diverses activités afin de réduire les impacts sur l'environnement et sur les loisirs que d'autres veulent pratiquer sur ces mêmes sites. À cet effet, il rappelle les propos de Yves Vaillancourt sur la question des rapports de forces : « Oubliez la question de faire des demandes formelles, c'est une question de rapport de forces. Identifiez vos positions et foncez ». L'accessibilité pour tous n'est pas réaliste, notamment à cause de ces rapports de forces. Il donne l'exemple des chasseurs, des motoneigistes et des adeptes de la motomarine :

« Les chasseurs ne veulent pas perdre un mètre carré de leur territoire où ils chassent en ce moment, alors que c'est en conflit avec d'autres usages [...] Ça fait quatre ans qu'on essaie de sortir les motoneigistes de trois parcs provinciaux. Après quatre ans, ils ne sont sortis que d'un seul [...] Je ne crois pas que vous voulez que ce soit accessible pour les motomarines lorsque vous voulez avoir un loisir ou un tourisme où vous voulez bénéficier du bien-être et de croissance de soi. » (Citation de Harvey Mead)

Dans ce cas, il devient difficile de répondre à la demande sociale qui met l'accent sur la démocratisation des territoires. Car cette démocratisation suppose des conflits d'usage :

- Motomarine vs la quiétude

- Vélo de montagne vs randonnée
- Motoneige vs ski de fond
- Chasse et pêche vs observation
- Coupe forestière vs sentier de randonnée
- Etc.

Il faut savoir les reconnaître et accepter une certaine discrimination. Mentionnons qu'un pêcheur ne veut pas voir de canoteurs pendant qu'il pratique de même que les aires protégées et les parcs ne peuvent pas accueillir tout le monde. Le cas du parc d'Oka est un bel exemple à cet égard. Ce parc n'est pas une aire protégée et, sans tarification, est accessible à tous les Montréalais. La qualité du site en est menacée par la baignade de masse à la plage.

M. Mead convient qu'il faut se soucier des gens qui ne partent pas en vacances, voire les 50% de Québécois. Il critique cependant les acteurs du tourisme social de discriminer en termes de besoin, c'est-à-dire de revendiquer une accessibilité aux loisirs touristiques pour tous en pensant surtout aux «démunis». Il recommande plutôt d'essayer de voir quel est le rapport de forces qui permettrait d'aller de l'avant avec cette préoccupation. Il recommande aux acteurs du tourisme social de modifier leur discours et d'accepter certaines limites.

2.3 Intervention de Jean Décarie

urbaniste et consultant en aménagement et environnement

La présentation de Jean Décarie porte sur ce qu'il qualifie d'«objet répulsif» en matière de tourisme social mais d'«objet attractif majeur» en matière de tourisme international, soit la ville. La conciliation entre ces deux types de tourisme est loin d'être évidente en milieu urbain car la Ville investira, en toute légitimité, dans le développement d'attractions touristiques de calibre international. Tandis que le touriste interne (celui qui ne sort pas) est souvent abandonné ou confiné au domaine des parcs urbains.

La *Politique des parcs en milieu urbain*, élaborée en 1983 par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et un comité interministériel de Québec en réponse à la problématique particulière des parcs et des espaces libres de la région métropolitaine et de l'archipel de Montréal, nous a amené à remettre en question l'approche traditionnelle du

parc urbain, laquelle date de l'ère de la ville industrielle. Rappelons que les parcs n'existaient pas avant la révolution industrielle. Ils ont été inventés pour compenser les conditions de vie délétères des villes industrielles au milieu du 19^e siècle. Avant le parc, dans la ville pré-industrielle, la vie était organisée autour de la place publique, civique... un lieu public, un lieu de socialisation, un lieu de commerce. La ville pré-industrielle organisait et structurait le tissu social comme la structure spatiale. Tandis que la ville industrielle pouvait ressembler à un camp de concentration de travail, laquelle par contre a donné lieu à deux inventions□ le parc et l'urbanisme. Depuis, la ville a toujours été mal perçue. «*La ville est mauvaise, il faut amener les gens dans les parcs.*» Ce discours anti-urbain a été fondamental et il persiste encore aujourd'hui. C'est celui qui a d'ailleurs alimenté la vague environnementaliste du début des années 1960 en remplacement au discours hygiéniste dans la relation avec la ville et la nature.

Cette remise en question de l'approche traditionnelle s'explique aussi par les transformations qui se sont opérées dans la ville. Maintenant à l'aube du 21^e siècle, la ville industrielle n'existe à toutes fins pratiques plus, l'industrie ayant déguerpi. Nous sommes plutôt à l'ère de la ville post-industrielle laquelle ressemble étrangement à la ville pré-industrielle étant donné le retour des populations vers le centre de la ville. M. Décarie fait ici référence au phénomène de la gentrification qui, à la différence de l'occupation ouvrière ou prolétaire des vieux quartiers du 19^e siècle, touche davantage les classes moyennes et moyennes supérieures. Il y a donc une réappropriation sociale de la ville.

Dans ce contexte, une révision et une actualisation de la place et du rôle de l'espace libre dans le tissu et le vécu de la ville-région post-industrielle s'imposaient, ce que la Politique visait. Elle partait du postulat que le parc ponctuel prolétarien, produit de l'urbanisation industrielle du siècle dernier, ne répondait plus aux besoins des cités et des sociétés libérales avancées à l'aube du nouveau millénaire. Dans l'aménagement des espaces et en vue d'accroître l'accessibilité de ces espaces, une série de mesures doivent alors être prises.

La ville devient maintenant l'objet de découverte et de convoitise. Elle s'exprime à travers l'intérêt de son paysage et de son patrimoine. Même ce qui reste de la ville industrielle devient un objet d'attraction urbaine. Il est intéressant de découvrir le patrimoine industriel

par exemple, notamment par la réappropriation et l'accessibilité aux friches industrielles qui sont considérables en milieu urbain.

À cet égard, une des principales propositions émises dans le cadre de la *Politique des parcs en milieu urbain* a été celle d'un «Réseau vert de Montréal», abandonnant ainsi le traditionnel parc municipal restrictif et coûteux. Mentionnons que cette *Politique des parcs en milieu urbain* a été reprise par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) dans sa *Politique des espaces verts* en 1989, par l'adoption en 1992 à la Ville de Montréal du *Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres*, du *Plan de mise en valeur du mont Royal* et du *Plan directeur du Réseau vert*, aussi en 1992 par le rapport du comité interministériel sur *Les espaces verts et bleus du Grand Montréal*, enfin, en 1993, par le Rapport Pichette, *Montréal, une ville-région*.

Des études américaines, ayant prouvé que les parcs urbains ne servaient plus qu'à 10 à 15% de la clientèle de base, en plus de coûts considérables d'aménagement parce qu'il y a expropriation et contrôle municipal, motivent les décideurs à investir plutôt dans ce qui est appelé l'approche «Bottom up» — par opposition au «Top down» bureaucratique —, loin d'une planification à partir de plans déjà tout faits. Il s'agit d'un processus de planification qui vise l'accessibilité territoriale et sociale en agissant au niveau de l'offre et de la demande.

Au niveau de l'offre, le processus commence par une cogestion entre partenaires publics et privés, détenteurs d'espaces libres tels que les friches industrielles, les friches institutionnelles ou, à Montréal en particulier, les espaces bleus liés aux bassins de l'archipel. Nous parlons de milliers d'hectares de friches qui ne servent absolument à rien. Des espaces libres, autrefois dominés et même coupés de leur utilisation par le développement de fonctions économiques, qui n'attendent qu'à être réappropriés pour en faire des ensembles urbains destinés à des fonctions sociales. Se dégage aussi de cette réappropriation, l'idée de communication sociale comme spatiale à travers le réseautage des friches, notamment des friches industrielles des réseaux de transport comme les emprises ferroviaires et le canal Lachine. Des infrastructures qui ont produit et structuré la ville industrielle et qui, en se libérant, dégagent de grands espaces pouvant être récupérés pour des fins sociales, avec le même pouvoir structurant sur le développement. Il s'agit

d'aménager un système de parcs et de promenades «cyclopédiques» —de sentiers destinés d'abord à l'usager minimum, le piéton, mais aussi aux cyclistes. Appelé méga-parc réticulaire ou «système sympathique» de la ville post-industrielle, ce système relie les parcs et les pôles, les espaces verts aux espaces bleus, le centre à la périphérie, desservant tous les quartiers déficitaires au passage; un parcours assurant la mise en scène et la découverte du paysage et du patrimoine urbains. Autrement dit, un sentier de parc dont le parc serait la ville. C'est dans ce contexte que prend forme le Réseau Vert de Montréal.

Au niveau de la demande, ces ensembles urbains doivent être gérés par les usagers citoyens via l'établissement d'associations avec des organisations sectorielles (ex. association de patrimoine, etc.) et territoriales (ex. organisation de quartier), assurant ainsi l'accessibilité sociale. Par leur participation, ils deviennent des partenaires dans un système d'action triangulaire entre les pouvoirs publics, l'offre et la demande. Le pouvoir public joue généralement le rôle de l'initiateur, du catalyseur et du facilitateur. Mais à partir du moment où le «courant passe» entre l'offre et la demande, il doit y avoir concertation où chaque partenaire doit être capable de se mettre en valeur. Le principal problème à ce système survient lorsque le pouvoir public ne suit pas, notamment lors d'élections—les autorités étant par définition peu enclines à partager le pouvoir...

M. Décarie se dit assez optimiste pour l'avenir. D'une part, cette idée de «concertation» dans le processus de planification semble omniprésente dans la culture municipale à Montréal. Lors des Sommets, dans les projets de politiques et dans les plans déposés pour consultation, on parle enfin de faire de la planification concertante. D'autre part, on propose de nouvelles formes d'intervention et de mesures d'aide pour la «protection des territoires et des paysages habités», une idée qui repose sur le nouveau paradigme que les gens qui vivent dans un beau territoire peuvent le reconnaître et vouloir le protéger.

2.4 Période de discussions

L'intervention de Harvey Mead a suscité plusieurs questions, notamment au sens à donner à l'«*accessibilité pour tous*». Louis Jolin rappelle un débat intéressant survenu au Sommet mondial de l'écotourisme à Québec en mai 2002, lors de l'adoption de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme où celle-ci ne faisait aucunement mention de l'accessibilité.

Certains participants s'opposaient à reconnaître le critère d'accessibilité, l'envisageant davantage comme une menace à la nature, parce que trop associé au «tourisme de masse», voire aux hordes de personnes venant vandaliser les espaces. Toujours selon Louis Jolin, l'«accessibilité» ne doit pas être comprise en terme de «masse», mais plutôt «sans discrimination» tel que reconnu dans les chartes de droits et liberté de la personne. Ainsi, l'écotourisme et toutes autres formes de tourisme se doivent d'être accessibles sans discrimination quant au revenu, à l'âge, à la condition physique, etc. Ce qui ne va pas à l'encontre d'une régulation nécessaire visant la protection et le respect de l'environnement.

Toutefois, Harvey Mead se borne à critiquer la nature du slogan «*Pour un tourisme accessible pour tous*» —qui laisse entendre sans discrimination— et non l'objectif visé. Les contraintes qui existent pour lever les obstacles à la discrimination sont trop nombreuses et difficiles à débattre dans un contexte d'influence d'une politique, et ce malgré un objectif fort louable. Le slogan semble ne viser que les gens qui subissent la discrimination afin de rendre accessibles les pratiques et les milieux actuellement interdits. Mais auprès des élus, d'autres groupes défendront aussi leurs positions, lesquelles sont trop souvent oubliées par les acteurs du tourisme social et constituant des contraintes à une accessibilité sans discrimination. Il faut donc clarifier les discours et mieux articuler les contenus en tenant compte de l'existence de ces groupes lors d'argumentaires auprès des gouvernements.

En revanche, Harvey Mead préfère la définition de la démocratie avancée auparavant par Yves Vaillancourt : «*la possibilité de mettre en jeu les rapports de forces*». Car un partage de territoire sous-tend plusieurs individus avec des goûts individuels et collectifs différents. À cet égard, Pierre Trudel rappelle que l'action militante et les gains en matière d'accessibilité du territoire se sont faits par les rapports de forces. C'est ce même rapport de forces qui permettra la réalisation du «Sentier maritime» où de nombreuses communautés se sont ralliées autour de la démarche de développement. Leurs revendications seront par contre coordonnées par un organisme, donnant plus de crédibilité au projet et conséquemment un appui du gouvernement.

Il importe donc de tenir compte de la divergence d'intérêts dans l'«accessibilité» et, dans ce contexte, le rôle des pouvoirs publics doit en être un d'arbitrage, selon monsieur

Vaillancourt. En plus, les rapports de force amènent des groupes de citoyens, avec leur organisation, à s'exprimer et à se mobiliser. Et entre ces groupes, existent des contradictions qui ne doivent pas servir d'excuse pour interdire toute argumentation en faveur d'une amélioration de l'accessibilité. L'accessibilité doit se travailler sur un continuum allant d'un extrême où les lieux sont réservés à des groupes précis privés, à l'autre extrême avec une implication large des groupes.

3. Un projet structurant – la Carte loisir-vacances du Québec⁵

par Sonia Vaillancourt, *coordonnatrice, Conseil québécois du loisir et coresponsable, CAP Loisir et tourisme social, ARUC-ÉS et*

Pierre-Paul Leduc, *vice-président, Conseil québécois du loisir et directeur général, Festivals et événements Québec*

L'intervention de Sonia Vaillancourt et de Pierre-Paul Leduc visait d'une part, à tracer l'historique et l'état de la situation du projet de la Carte loisir-vacances du Québec et, d'autre part, à décrire le projet et ses impacts économiques prévus, projet soutenu par le Conseil québécois du loisir (CQL).

3.1 Le contexte de la Carte loisir-vacances du Québec

On parle du projet de la Carte loisir-vacances du Québec, voire de cette mesure pour favoriser l'accès aux vacances, depuis le début des années 1980. À l'époque, le secteur Tourisme du Regroupement loisir Québec (RLQ) avait publié un document intitulé «*Une mesure sociale et économique – le chèque vacances*». À la suite de cette publication, il y a eu une mini conférence socioéconomique à la fin de laquelle les participants (représentants des syndicats, du patronat et des associations de tourisme social) avaient jugé la proposition intéressante mais prématurée.

Depuis 1996, le CQL (créé en 1998 mais qui existait déjà à l'intérieur du RLQ), mène différentes actions en concertation avec les membres

- lors des travaux préparatoires au du Sommet sur l'économie et l'emploi, un groupe du Chantier économie sociale a travaillé précisément et spécifiquement sur la question d'un chèque ou d'une carte vacances. Mais le projet n'aboutit pas encore;
- le projet a toujours fait partie des ententes entre le CQL et l'Union nationale des associations de tourisme et de loisir en France (UNAT);
- une entente de principe sur la réciprocité fut conclue avec l'Agence nationale du chèque vacances (ANCV) en France qui pourrait s'appliquer lorsque que le Québec se dotera d'une mesure comme le chèque vacances;
- présentation du projet à différentes instances pour tenter de le faire avancer dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse.

⁵ Lors de la tenue du colloque le projet s'appelait la Carte-vacances du Québec.

En 1998, il y a eu la réalisation d'une pré-étude de faisabilité, réalisée par l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM pour le compte de Tourisme Québec et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, qui visait à documenter davantage toute la question de l'implantation du projet, principalement sur ses aspects techniques.

En 1999, soit plus précisément le 5 novembre à l'occasion du Rendez-vous international du tourisme social, le ministre délégué au Tourisme annonce son intérêt pour l'implantation d'une formule de type chèque-vacances au Québec. Et l'année suivante, les 15 et 16 mai 2000, Tourisme Québec et le Bureau international du tourisme social, section des Amériques (BITS-Amériques), organisent un colloque sur cette question qui a donné lieu à la production d'actes au début 2001.

Entre 2001 et 2003, le CQL met formellement sur pied un comité, le Comité CVQ (Carte-Vacances du Québec), et un plan d'affaires provisoire de la Caisse loisir-vacances du Québec est élaboré et présenté à divers partenaires.

Entre-temps, lors de la campagne électorale de 2003, Bernard Landry, chef du Parti Québécois et Premier Ministre du Québec à l'époque, fait l'annonce d'une mesure — «~~crédit~~ d'impôt» — pour favoriser le départ en vacances. Cette mesure pouvait s'apparenter à celle de la carte vacances mais elle comportait des distinctions importantes. En fait, il n'y avait pas l'encouragement à l'épargne et la création d'un fonds permettant de soutenir directement le départ en vacances pour les familles ou d'investir dans des infrastructures, des éléments fondamentaux du projet porté par le CQL. Bien que des interventions provenant de certains chroniqueurs avaient critiqués la mesure proposée par M. Landry, les résultats d'un sondage Léger Marketing révélait que 54% de la population étaient en faveur d'une mesure pour favoriser le départ en vacances.

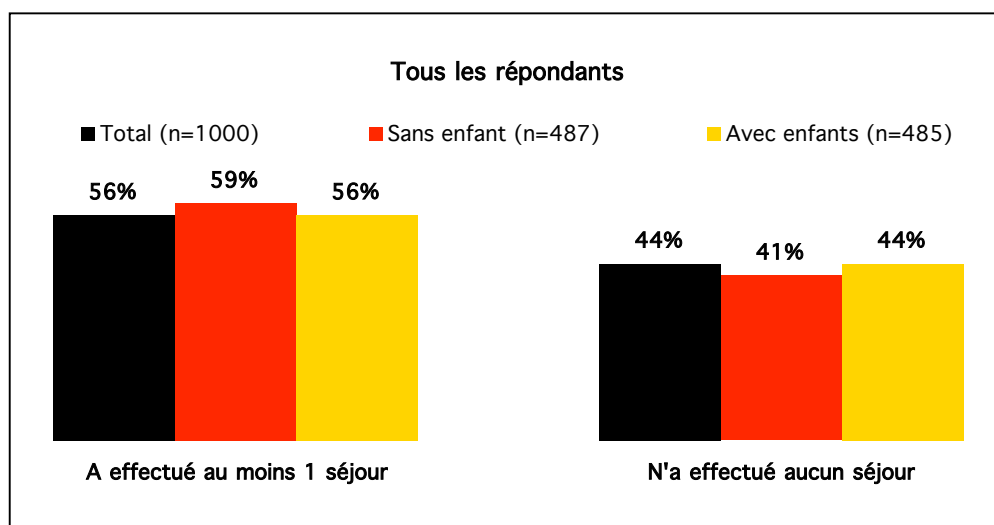
En 2004, grâce au soutien financier du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et de la Fondation McConnell, le CQL réalise une étude de faisabilité pour l'implantation de la Carte loisir-vacances du Québec et ainsi valide certaines hypothèses soulevées dans le plan d'affaires. Les résultats sont présentés à trois ministres soit le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir qui avait manifesté un grand intérêt pour le projet à

l'automne 2003; le ministre des Finances qui lors des consultations pré-budgétaires a demandé qu'on lui transmette plus d'informations et la ministre déléguée au Tourisme.

3.2 Sondage sur le comportement touristique des québécois

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'implantation de la Carte loisir-vacances du Québec, un sondage sur le comportement touristique des Québécois est effectué par la firme Léger Marketing. Des entrevues téléphoniques sont réalisées auprès d'un échantillon de 1000 Québécois et Québécoises entre le 29 octobre et le 4 novembre 2003.⁶ Parmi les principaux résultats

Graphique 1
Le nombre de séjours effectué entre novembre 2002 à octobre 2003



On entend par séjour touristique tout départ de 24 heures et plus, à plus de 80 kilomètres de son domicile. Il peut s'agir d'un séjour en hébergement chez la famille, chez des amis ou autres. Il existe donc une différence entre le «départ en séjour touristique» et le fait de «prendre des vacances».

⁶ La marge d'erreur maximale est de $\pm 3,4\%$, et ce, 19 fois sur 20.

On constate que plus de la moitié des répondants (56%) affirment avoir effectué au moins un séjour touristique au Québec au cours des 12 derniers mois. Au contrario, ce sont 44% des répondants qui ne sont pas partis 24 heures et plus dans la dernière année.

Tableau 1
Les raisons pour ne pas avoir effectué un séjour

Base de répondants n'ayant effectué aucun séjour au Québec durant les 12 derniers mois «RAISONS INVOQUÉES»	TOTAL (n=266)	SITUATION FAMILIALE	
		Sans enfant (n=118)	Avec enfants (n=141)
Raison pécuniaires / manque d'argent	23%	23%	30%
Travaille beaucoup / occupé par son travail	13%	12%	15%
Manque de temps	13%	11%	14%
Manque d'intérêt	12%	12%	14%
Raisons de santé / trop âgé	11%	9%	13%
N'a pas eu de vacances	5%	4%	7%
Demeure au Québec depuis peu de temps	2%	1%	2%
A effectué un voyage à l'extérieur du Québec	2%	-	3%
N'a pas d'automobile	1%	0%	2%
Autre raison	2%	3%	2%
Aucune raison en particulier	14%	20%	9%
Ne sait pas	5%	8%	3%
Refus	3%	3%	2%

Tel qu'indiqué sur le tableau 1, c'est le manque d'argent, et à des proportions plus importantes que celles compilées des autres raisons, qui est le plus souvent mentionné pour expliquer le «non-départ».

Tableau 2
Les dépenses des ménages liées aux séjours touristiques dans la province du Québec

Dépenses consacrées au tourisme	Total (n=589)	Durée du séjour	
		Un seul séjour (n=118)	Plus d'un séjour (n=471)
500\$ ou moins	38%	58%	32%
501\$ à 1000\$	21%	16%	22%
1001\$ à 3000\$	24%	12%	27%
Plus de 3000\$	6%	1%	7%
Ne sait pas / ne se souvient pas	11%	12%	11%
Refus	1%	1%	2%

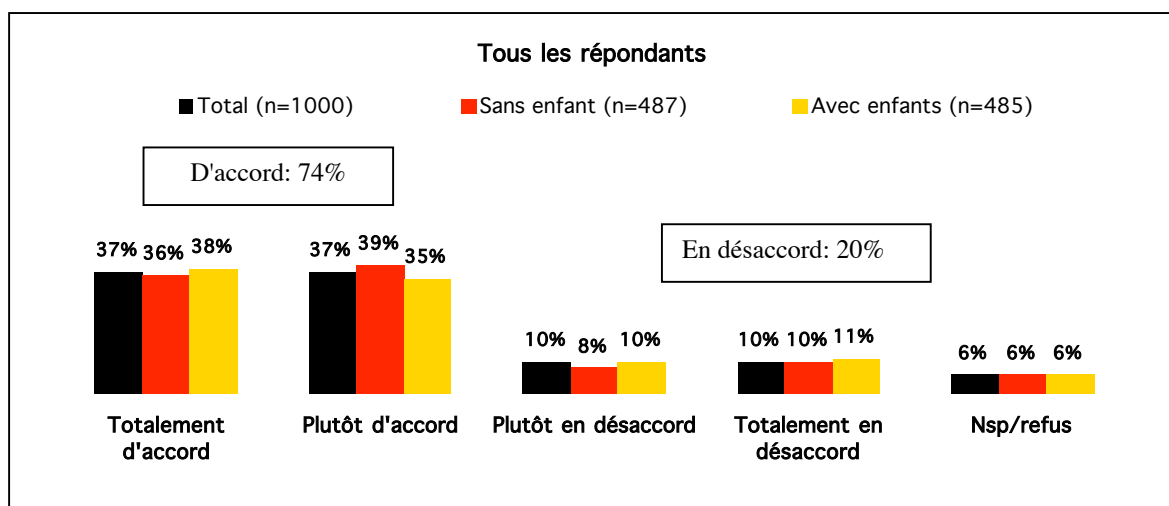
La dépense moyenne des ménages consacrées aux séjours touristiques dans la province est de 1 245 \$ au cours des derniers mois. Ce chiffre a servi à élaborer des hypothèses pour le calcul de l'impact économique de la Carte loisir-vacances (discuté plus loin dans le texte).

Trois questions portaient plus spécifiquement sur le projet de la Carte loisir-vacances dans le cadre du sondage. Ont été sondés l'opinion de la population face à la réduction d'impôt liée aux dépenses du tourisme, leur intérêt à bénéficier de telle réduction et les impacts probables.

Pour connaître l'opinion sur la réduction d'impôt liée aux dépenses du tourisme, la question suivante était posée :

« Si le gouvernement du Québec décidait d'offrir une réduction d'impôt afin que les Québécois augmentent leurs dépenses auprès des entreprises touristiques du Québec, seriez-vous totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou totalement en désaccord avec une telle décision ? »

Graphique 2
Opinion sur la réduction d'impôt liée aux dépenses du tourisme



Source : Étude omnibus, Léger Marketing, Novembre 2003

Les réponses obtenues, présentées au graphique ci-dessus, permettent de constater que les Québécois interrogés accorderaient un appui favorable à une telle réduction d'impôt. Les trois quarts des répondants, soit 74%, expriment leur accord pour une telle mesure dont

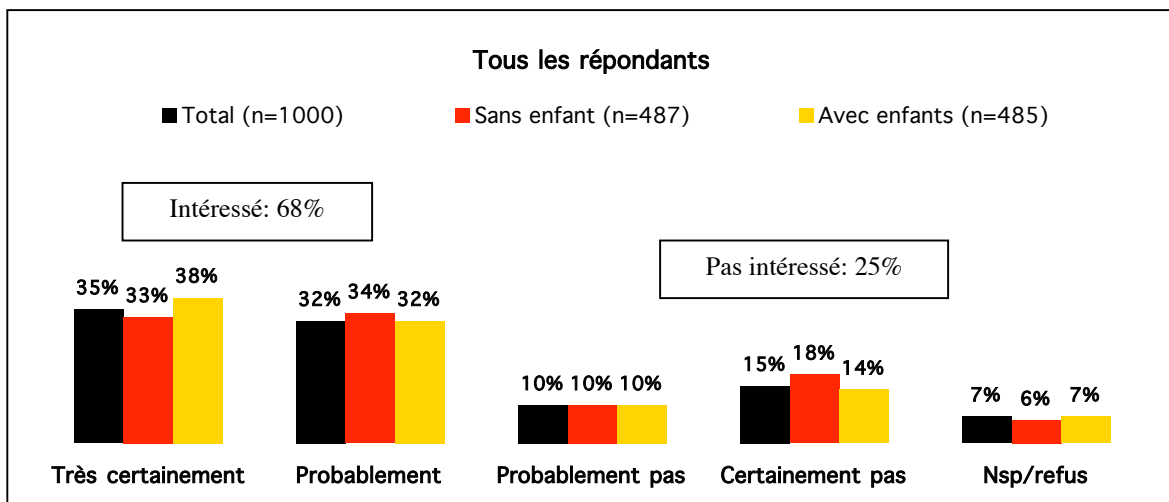
37% se disent totalement d'accord. En contrepartie, un cinquième, soit 20% des personnes interrogées sont en désaccord.

On ne constate aucune différence significative entre l'opinion des Québécois ayant des enfants et ceux n'en ayant pas. On note, par contre, que les 55-64 ans (45%), les résidents de la région métropolitaine de Montréal (42%) et les répondants ayant effectué plus d'un séjour touristique au Québec au cours de la dernière année (41%) sont significativement plus nombreux à se dire totalement en accord avec la réduction d'impôt.

La deuxième question posée permettait de préciser l'intérêt réel de la population québécoise à bénéficier de la réduction d'impôt

« Cette réduction d'impôt vous permettrait de disposer d'un montant supplémentaire de 20% sur vos épargnes pour les dépenses à effectuer auprès des entreprises touristiques du Québec, en autant que vous ayez déposé l'argent dans un compte au moins quatre mois avant le retrait pour vos séjours touristiques. Par exemple, si vous avez épargné 1000\$, vous pourriez bénéficier d'un montant de 1200\$ pour vos dépenses. Si cette mesure était mise en place, souhaiteriez-vous en bénéficier?

Graphique 3
Intérêt de la population québécoise à bénéficier de la réduction d'impôt



Source : Étude omnibus, Léger Marketing, Novembre 2003

Le graphique 3 présente les réponses obtenues. On constate que deux Québécois sur trois (68%) aimeraient bénéficier de la réduction d'impôt liée aux dépenses touristiques au Québec. Ajoutons que plus du tiers (35%) des répondants se disent certains de vouloir bénéficier de cette réduction d'impôt.

Les 45-54 ans (43%), les résidents de la région métropolitaine de Montréal (39%), les membres de la population active (39%), les couples avec enfants (41%), les répondants ayant effectué plus d'un séjour touristique au Québec au cours de la dernière année (39%) ainsi que les répondants qui accorderaient leur appui total à la réduction d'impôt (57%) sont statistiquement plus nombreux à vouloir très certainement bénéficier d'une telle réduction d'impôt.

Finalement la question suivante permettait d'évaluer l'impact probable de la réduction d'impôt sur les comportements touristiques des Québécois.

« Cette réduction d'impôt prévoit un plafond d'épargne annuel de 2000\$ qui vous permet de dépenser 400\$ de plus pour vos dépenses à effectuer auprès des entreprises touristiques au Québec. Est-ce que cette réduction pourrait vous inciter à allonger vos séjours au Québec, à voyager au Québec plutôt que dans le reste du Canada, à dépenser plus durant vos séjours au Québec, à voyager au Québec plutôt qu'à l'étranger? »

Tableau 3
Impact probable de la réduction d'impôt liée aux dépenses touristiques et à l'épargne

Impacts de la mesure sur les comportements touristiques	Total (n=1000)
... allonger vos séjours au Québec	28%
... voyager au Québec plutôt que dans le reste du Canada	24%
... dépenser plus durant vos séjours au Québec	27%
Aucun de ces choix — Pas intéressé par la mesure	13%
Ne sait pas / refus	12%

Source : Étude omnibus, Léger Marketing, Novembre 2003

Les réponses obtenues permettent de penser, qu'advenant la mise en oeuvre de la réduction d'impôt, 28% des répondants allongeraient la durée de leurs séjours touristiques au Québec et 27% voyageraient au Québec plutôt que dans le reste du Canada. Aussi, quelque 26% des répondants dépenseraient plus durant leurs séjours au Québec et 24% voyageraient au Québec plutôt qu'à l'étranger.

3.3 Concepts similaires dans d'autres pays

Rappelons que des formules similaires existent déjà dans d'autres pays. Depuis 1939, la *Caisse suisse de voyages Reka* est une coopérative dont l'objectif est d'aider les Suisses à revenu modeste, les familles notamment, à avoir accès à des vacances. La formule suisse de chèque-vacances a été unique jusqu'à ce que la France établisse sa propre formule de chèque-vacances. Aujourd'hui, 86% des Suisses connaissent le chèque Reka et un quart de la population suisse l'utilise. C'est une aide efficace à la personne qui permet des vacances à prix réduit par le biais de chèques distribués par des employeurs. Le chèque Reka permet même des vacances gratuites aux familles plus démunies grâce aux bénéfices réalisés par la Caisse suisse de voyage.

Le *Chèque-Vacances en France* existe depuis 1982. Il est un titre de paiement qui permet d'augmenter le pouvoir d'achat en vacances grâce notamment à la participation d'un comité d'entreprise, d'un comité d'œuvres sociales, d'une amicale du personnel, ou des services sociaux de la fonction publique d'État. Le Chèque-Vacances est un volet de la politique sociale du tourisme il favorise le départ en vacances des Français aux revenus modestes. C'est aussi un levier économique qui contribue au développement des activités touristiques en France particulièrement en espace rural. Le Chèque-Vacances est géré par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), qui assure techniquement l'émission et le remboursement, ainsi que la commercialisation et le développement du système.

La *Fondation Nationale de Loisirs de Hongrie* est née en 1993 dans le but d'encourager le développement du tourisme social et de mettre en place le système de chèques vacances. Le système des chèques vacances fonctionne depuis 1998. De tels projets sont aussi en développement en Italie et au Portugal.

3.4 Description du projet de la Carte loisir-vacances du Québec

Le concept vise les objectifs suivants☐

- Favoriser l'accessibilité au loisir et au tourisme;
- Constituer un Fonds d'investissement pour consolider et développer l'offre en loisir et en tourisme social et favoriser le départ en vacances;
- Encourager les Québécois et Québécoises à visiter le Québec et les fidéliser;
- Accroître le tourisme au Québec en toutes saisons;
- Maintenir et accroître les investissements et l'emploi en tourisme dans toutes les régions;
- Promouvoir les produits touristiques québécois;

À qui s'adresse la Carte loisir-vacances☐

- À tous les Québécois et Québécoises qui désirent épargner pour prendre leurs vacances, réaliser un séjour touristique ou faire une activité de loisir touristique au Québec.
- Aux touristes étrangers provenant de pays signataires d'une entente de réciprocité

Quelle est sa fonction☐

- Elle donne accès au total du montant épargné et bonifié par une mesure fiscale, pour payer les prestataires des services touristiques adhérents.
- ... tout en utilisant le réseau et l'équipement en place au sein des entreprises.

Caisse loisir-vacances

Elle reçoit les sommes suivantes☐

- Les épargnes des individus;
- La bonification de l'État;
- Les revenus d'intérêt;
- Les commissions provenant des entreprises touristiques adhérentes.

Elle gère :

- L'adhésion des entreprises;
- L'émission et l'application de la Carte;
- Le Fonds d'investissement et ses programmes;

- Des campagnes de promotion en faveur des entreprises touristiques adhérentes.

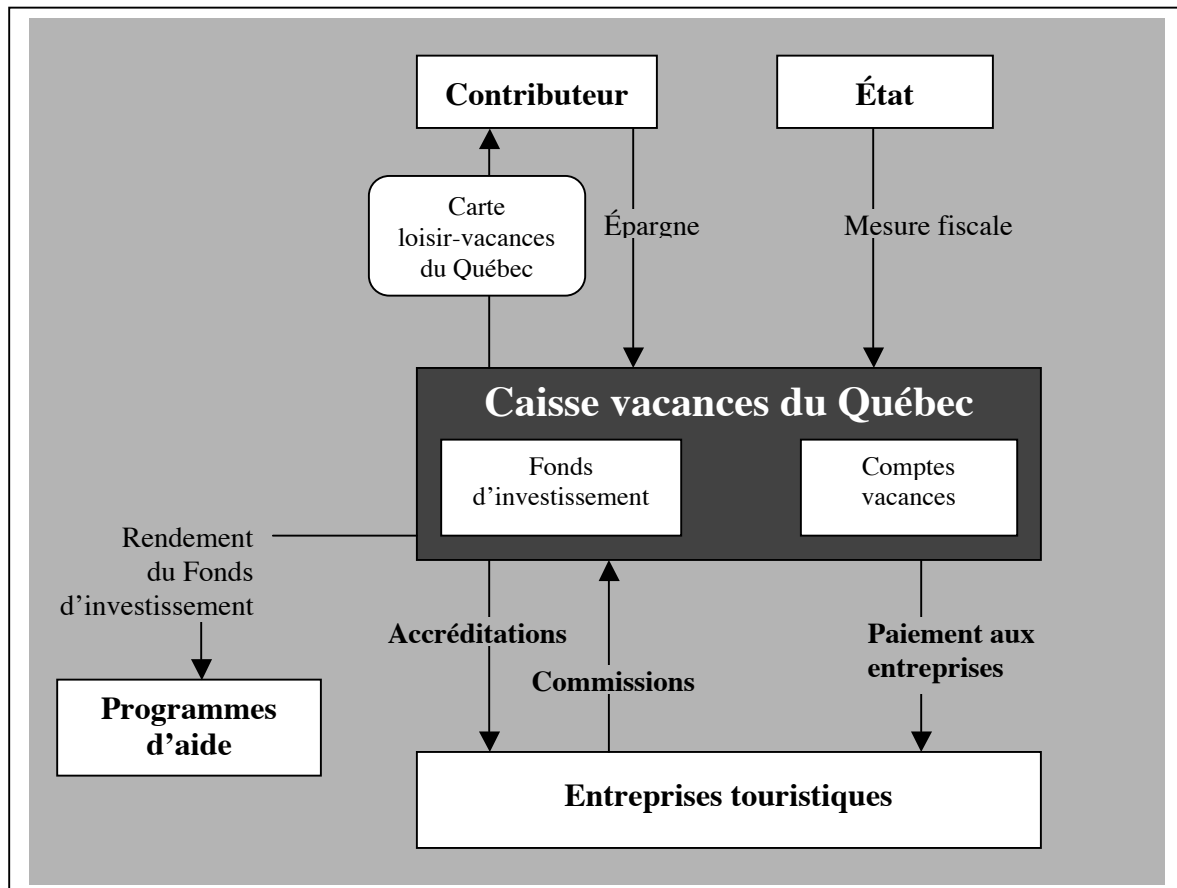
Fonds d'investissement

Le rendement du Fonds d'investissement vise à

- Consolider et développer l'offre en loisir et tourisme social;
- Soutenir l'accès au loisir et au départ en vacances auprès des organismes impliqués dans l'accessibilité aux vacances;
- Offrir des bourses de départ en vacances.

Le schéma suivant explique la structure de la Caisse loisir-vacances du Québec

Graphique 4
Structure de la Caisse loisir-vacances du Québec



3.5 L'étude de faisabilité

Pour préciser le concept et mieux en évaluer les impacts, le CQL a réalisé une étude de faisabilité dont l'objectif est d'estimer l'impact économique de la Carte loisir-vacances du Québec. Deux grands types d'informations ont été utilisés soit

- des consultations qui ont permis de préciser le concept de Carte vacances. (avec des groupes témoins de toutes sortes de catégories : entreprises touristiques, employeurs, citoyens);
- des sources secondaires (sondages, statistiques, etc.) qui ont permis de déterminer le budget et l'impact économique de la Carte.

Au niveau du concept, la nouvelle formule est universelle et permet à tous les Québécois d'accéder à la Carte loisir-vacances. Elle repose sur la participation financière du gouvernement du Québec sous la forme d'une réduction d'impôts (crédit d'impôt remboursable).

Les conditions de bonification de l'épargne sont

- le niveau de bonification de l'épargne est fixé à 20%;
- la période minimale durant laquelle les sommes épargnées doivent demeurer dans le compte vacances est de quatre mois;
- le montant annuel maximal d'épargne bonifié est de 2000 dollars.

Les hypothèses pour la préparation du budget sont

- les avantages fiscaux sont tels, qu'après une phase de croissance de cinq ans (maturité du projet à l'an six), le nombre de contributeurs atteint le seuil de 66678 (chiffre établi à partir des «très intéressés» dans le sondage);
- la contribution moyenne annuelle se chiffre à 1250 dollars par contributeur;
- les entreprises touristiques versent à la Caisse une commission de 3% sur les dépenses réglées par la Carte vacances;
- le Fonds d'investissement obtient un rendement annuel de 6%;
- les épargnes des contributeurs doivent demeurer dans le Compte vacances pendant un minimum de quatre mois avant d'être utilisées.

Les calculs de l'impact économique de la Carte loisir-vacances du Québec ont été réalisés à l'aide du modèle intersectoriel du Québec exploité par l'Institut de la statistique du Québec.

L'impact économique net mesure la différence entre l'impact économique des dépenses générées par la création de la Carte loisir-vacances du Québec et l'impact économique des sommes investies dans le crédit d'impôt dans le cas où celles-ci seraient directement remises aux ménages du Québec. L'impact qui en est ressorti est un effet total de plus de 170 millions de dollars en valeur ajoutée, c'est-à-dire en revenus pour les entreprises et les ménages du Québec. Par ailleurs, la Carte loisir-vacances du Québec permet au gouvernement du Québec de percevoir 55 millions de dollars supplémentaires en revenus gouvernementaux fiscaux et parafiscaux.⁷ En plus, l'impact économique net de la Carte loisir-vacances du Québec représente une création ou une consolidation de près de 5 000 emplois-année. Finalement, la somme totale disponible pour subventionner des projets totalise 70,9 millions de dollars à l'an six.

3.6 Période de discussions

Le projet de la Carte loisir-vacances du Québec, supporté par le secteur associatif du loisir, en est un de solidarité, mais dont les retombées contribueront à l'ensemble du secteur touristique ainsi qu'au gouvernement. Effectivement, ce projet met de l'avant des mesures sociales qui favoriseront l'accessibilité au tourisme et le développement de l'offre en tourisme social tout en appuyant le développement et la croissance de l'industrie touristique, voire de tous les intervenants touristiques du Québec. Il est la démonstration que les intervenants en tourisme social ne travaillent pas en vase clos mais plutôt mettent de l'avant des mesures favorables à l'ensemble de l'industrie.

Rappelons que le projet vise à favoriser le départ touristique et l'accès à des séjours touristiques de qualité. Il constituera, nous l'espérons, un incitatif au départ auprès des Québécois qui ne partent pas en vacances actuellement, notamment à cause de problèmes d'argent. Auprès de ceux qui partent, des effets sur l'allongement du séjour sont envisageables.

⁷ L'impact brut est de plus de 75 millions de dollars pour le gouvernement du Québec alors qu'une simple réduction d'impôt équivalente aux sommes investies dans le crédit d'impôt lui aurait permis de percevoir moins de 22 millions de dollars.

Sur l'industrie touristique, le projet, par ses différents instruments, pourrait avoir un pouvoir structurant, en particulier sur l'étalement de la saison touristique (ex. offrir des rabais additionnels durant la basses saisons), sur la fidélisation des clientèles, en supportant le développement durable, etc. Il pourrait même favoriser le développement de chaînes de solidarité entre les entreprises accréditées où pourraient se développer d'autres projets comme des forfaits.

D'ailleurs, cette question de l'accréditation a suscité nombreuses interrogations de la part des participants de la salle, notamment sur la ventilation budgétaire des touristes et sur une quasi captivité de ceux-ci. L'accréditation suppose que les Québécois participants pourront utiliser leur carte que dans les entreprises accréditées par la Caisse loisir-vacances du Québec. Toutes les entreprises des secteurs touristiques traditionnels (hébergement, attractions, etc.) désireuses d'être accréditées pourront en faire la demande. Cependant, des discussions sont encore à prévoir pour certains secteurs qui pourraient voir de leurs entreprises exclues du processus, particulièrement dans la restauration (où une bonne partie ne dessert pas la clientèle touristique) et le transport (stations d'essence). Cependant, on rappelle que des proportions importantes des dépenses du touriste sont liées au transport et à la restauration. Dans le cas où la Carte loisir-vacances exclut certaines entreprises de ces deux secteurs, un manque d'argent risque de se faire sentir dans le budget de vacances. On propose donc que le projet considère cette ventilation. Également, on craint que l'accréditation ne contraigne ou ne guide les gens dans leurs choix de vacances, les obligeant à aller vers telle ou telle entreprise. À cet effet, M. Leduc se dit confiant que beaucoup d'entreprises touristiques manifesteront un intérêt face à l'accréditation, offrant ainsi un vaste choix aux vacanciers. Et vu sous l'angle du consommateur, ceux-ci seront peut-être dirigés vers certains établissements, mais ils bénéficieront de rabais. Le CQL est toutefois conscient que des décisions restent à prendre avec les intervenants concernés sur cette question de l'accréditation□c'est l'un des défis à relever dans l'avenir.

Également, les entreprises désireuse d'être accréditées devront avoir fait le virage technologique en détenant des lecteurs de cartes magnétiques. Effectivement, le système de la Carte loisir-vacances fonctionnerait à partir des réseaux électroniques existants, c'est-à-

dire via les lecteurs usuellement utilisés par les entreprises touristiques (carte débit et carte de crédit).

On conclut en rappelant que le projet de la Carte loisir-vacances du Québec est intéressant et innovateur notamment lorsque sont considérés l'ensemble des composantes (le Fonds d'investissement, la Carte loisir-vacances, la bonification de l'État, l'adhésion de l'industrie touristique, etc.) qui ont un effet structurant sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances et sur le développement du tourisme au Québec.

4. Trois projets de tourisme social

4.1 Une route accessible au Québec

André Leclerc, directeur général et fondateur, Kéroul

Jean-François Lavoie, président d'Influença Marketing

On compte 900 000 personnes avec des problèmes de mobilité au Québec. Ils sont quatre millions au Canada. Ces personnes voyagent plus fréquemment en double, soit deux personnes, et rarement en groupe avec d'autres personnes handicapées. Il existe donc un marché potentiel de touristes qui présentent des besoins particuliers.

Kéroul est né en 1979, il y a de cela 25 ans cette année. Il vise à positionner le Québec comme une destination accessible. L'organisme travaille d'une part à répertorier les endroits accessibles. À ceux-ci, il leur délivre une preuve d'accessibilité et les intègre dans son propre guide touristique. D'autre part, il aide l'industrie à améliorer et adapter ses produits pour assurer une accessibilité physique et une accessibilité morale aux personnes à mobilité restreinte. On entend par accessibilité morale la capacité d'accueillir convenablement et efficacement cette clientèle. Dans ce cas, Kéroul offre des cours à l'industrie.

Le projet de Route accessible se veut un projet rassembleur, contribuant à rentabiliser les entreprises qui ont mis l'effort pour rendre leur endroit accessible. Il est né d'un premier constat qu'on ne peut pas tout rendre accessible. Par le regroupement d'établissements touristiques et culturels accessibles sur des tronçons définis, on peut par contre offrir et assurer aux personnes handicapées un éventail de services et d'attraits.

L'autre constat qui nous a incités à penser un tel projet est que 82% des personnes interrogées lors d'un sondage pan canadien ont mentionné être les seules à avoir un handicap au sein de leur groupe lors de leurs déplacements touristiques. Autrement dit, on voyage davantage avec notre famille et nos amis et non avec d'autres personnes handicapées.

Le projet de Route accessible vise à concentrer les investissements pour créer une chaîne d'offres touristiques et culturelles accessibles par le maillage entre entreprises

conscientisées aux besoins et comportements touristiques des personnes à capacité physique restreinte lors de leurs déplacements.

Trois objectifs majeurs sont poursuivis par la Route accessible. Premièrement, elle vise à positionner le Québec comme « une destination accessible par excellence. Cette visée peut paraître prétentieuse mais avec les efforts et le travail effectués par Kéroul depuis les 25 dernières années, et avec ce projet de Route accessible, la province pourrait pleinement s'approprier ce titre, lequel n'a pas encore été revendiqué par personne. Le deuxième objectif est de favoriser l'autonomie des personnes handicapées lors de déplacements touristiques et d'affaires via un réseau reconnu et certifié d'établissements adaptés. Finalement, la Route permet de concentrer les investissements et inciter les différents intervenants touristiques et culturels à adapter leurs infrastructures d'accueil aux besoins de cette clientèle en croissance — ce que fait Kéroul depuis 25 ans.

Un autre volet important de cette Route vise à favoriser la demande. « On a beau avoir plein de choses accessibles, mais encore faut-il que les gens les utilisent. »

Les différentes étapes pour mettre en place la Route accessible sont de définir un premier tronçon d'une distance de 500 km et répondant à certaines caractéristiques; de mettre à jour l'information sur l'accessibilité des établissements; de compléter l'offre en fonction des besoins et des objectifs; de concevoir et de diffuser un document sensibilisant les gestionnaires d'entreprises touristiques et culturelles aux avantages de joindre la Route accessible; diffuser l'information relative à la Route accessible aux associations de personnes handicapées et de personnes âgées (via Internet et un bulletin); et de former le personnel des entreprises sur l'accueil et le service à offrir aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Mais quels sont les meilleurs attributs d'un tronçon accessible? Il a été défini que sur une distance de 100 km, la Route accessible doit avoir les caractéristiques minimales suivantes:

- 7 établissements d'hébergement (hôtels, motels, auberges, gîtes) offrant au total, un minimum de 25 chambres adaptées;
- 7 établissements de restauration adaptés;
- 7 attraits touristiques ou culturels adaptés;
- 1 terrain de camping adapté;
- 1 camp familial adapté;

- 1 auberge de jeunesse adaptée;
- 1 service de transport adapté local (autobus, minibus, taxis, terminus adaptés);
- Des services connexes (stations d'essence avec service, clinique, CLSC, hôpitaux, haltes-routières avec salles de toilette adaptées, ateliers de réparation de fauteuils roulants, garages spécialisés dans la réparation de véhicules adaptés avec service de remorquage, etc.). Les services permettent la mise en place d'une offre globale.

À partir des actions passées de Kéroul et des informations disponibles, le premier tronçon sélectionné de 500 km toucherait six régions du Québec où se trouvent la plus grande concentration d'établissements adaptés : Montréal, Montérégie, Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Québec. Autrement dit, il joint Montréal à Québec en passant par la rive sud. Il faut convenir que Montréal et Québec sont deux régions incontournables en matière touristique d'une part, parce que ce sont deux points de chute pour les touristes internationaux et, d'autre part, elles sont les deux régions les mieux nanties en termes d'accessibilité.

À ce jour, Kéroul a répertorié dans ces six régions touristiques 208 établissements adaptés.

Tableau 4
Établissements adaptés

Régions touristiques	Nombre d'établissements
Montréal	76
Montérégie	46
Cantons-del'Est	20
Centre-du-Québec	9
Chaudière-Appalaches	10
Québec	47

Ces établissements ne sont, cependant, pas répartis uniformément sur le territoire, étant plutôt concentrés sur certains pôles. La Route passerait principalement par ces pôles. Également, des efforts et des investissements seront nécessaires pour compléter l'offre dans les régions et pôles présentant des manques pour certains types d'établissements.

Au-delà des 208 établissements cotés « adaptés », on en compte 778 qui sont partiellement accessibles; ils constituent un bassin, moyennement peu d'investissement, pouvant devenir « adapté » et bien s'imbriquer à la Route accessible. D'ailleurs, un sondage réalisé récemment par Kéroul auprès de plusieurs intervenants touristiques et culturels démontrait

que 79% d'entre eux se disaient intéressés à faire partie d'un circuit touristique et culturel accessible.

Tableau 5
Établissements partiellement accessibles

Régions touristiques	Nombre d'établissements
Montréal	211
Montérégie	182
Cantons-del'Est	173
Centre-du-Québec	60
Chaudière-Appalaches	42
Québec	110

Pour compléter l'offre et concentrer les investissements, Kéroul veut mettre en place un Fonds d'aide de 1M\$ pour l'adaptation des infrastructures d'accueil et des équipements ainsi que pour la promotion de la Route accessible auprès de la clientèle. L'argent serait réparti de la façon suivante : 55% (550 000\$) réservé à l'adaptation des infrastructures, 35% (350 000\$) pour la promotion et 10% (100 000\$) à la gestion du projet.

Au niveau des infrastructures, le Fonds d'aide servirait à subventionner 1/3 des dépenses du projet tandis que les 2/3 restants sont assumés par le propriétaire. Les projets seront évalués en fonction des besoins et devront être acceptés pour être éligible à la subvention. Quant aux 2/3 des dépenses du propriétaire, des déductions fiscales peuvent s'appliquer. Effectivement, la législation fiscale actuelle permet aux entreprises de déduire entièrement et ce, dans l'année courante, le coût de certaines dépenses liées à des transformations de leur établissement pour en faciliter l'accès aux personnes à capacité physique restreinte. (articles 8800 et 8801 du Règlement de l'impôt sur le revenu). En fait, il ne pourrait avoir que 1/3 des dépenses à assumer.

Du Fonds «Infrastructures», soit 550 000\$, 35% pourrait être réservés pour l'investissement dans l'hébergement, 15% dans la restauration, 20% pour les attraits touristiques et culturels. Le tableau suivant montre le potentiel de nouveaux établissements adaptés.

Tableau 6
Répartition des investissements selon le type d'infrastructures

Types d'établissements	Nb d'établissements adaptés à ce jour	Coût moyen pour l'adaptation d'un établissement partiellement adapté	Montant provenant du Fonds (1/3 des dépenses)	Nouveaux établissements adaptés	Total d'établissements dans la Route
Hébergement	43	25000\$	8333,33	23	66
Restauration	77	10000\$	3333,33	25	102
Attrait touristiques et culturels	88	15000\$	5000\$	22	110

Tableau 7
Répartition des nouveaux établissements par région en fonction des besoins

Régions touristiques	Hébergement	Restauration	Attrait	Total
Montréal	0	2	2	4
Montérégie	5	3	4	12
Cantons-del'Est	8	5	5	18
Centre-du-Québec	6	6	2	14
Chaudière-Appalaches	4	6	6	16
Québec	0	3	3	6

Ainsi, grâce au Fonds, l'offre serait mieux répartie pouvant répondre plus adéquatement aux besoins des personnes handicapées.

Le restant du montant de l'enveloppe réservée à l'infrastructure est dédié au transport (15%) et aux services connexes (15%). Cependant, il ne servirait pas nécessairement pour adapter les infrastructures (ex. autocars, taxis, haltes routières, etc.), notamment parce qu'il existe d'autres types de subvention à cette fin, mais plutôt pour mieux informer la clientèle de l'existence de ces services accessibles.

Tableau 8
Répartition des services de transport adaptés disponibles dans chacune des régions choisies pour le premier tronçon de la Route accessible

	Taxis adaptés	Autocars/autobus adaptés	Minibus
Montréal	70	1	90
Montréal	36	3	14
Cantons-de-l'Est	24	1	31
Centre-du-Québec	1	0	2
Chaudière-Appalaches	4	18	9
Québec	4	2	20

Quant aux terminus se trouvant dans les régions choisies pour le premier tronçon de la Route accessible, aucun n'est entièrement accessible. Par contre, les villes de Montréal, Longueuil, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Drummondville, Lévis et Québec comptent un terminus partiellement accessible (avec l'aide d'une autre personne). Tandis que Granby, Magog et La Pocatière sont totalement dépourvues d'une telle infrastructure adaptée.

Une partie du Fonds d'aide (350 000 \$) vise aussi à favoriser la demande. Il n'est pas suffisant d'avoir beaucoup d'infrastructures adaptées, encore faut-il que les gens les utilisent. Les principaux marchés ciblés par les activités de promotion sont le Québec, le reste du Canada, les États-Unis et l'Europe. Cependant, considérant la limite du montant, plusieurs de ces activités, notamment au niveau international, devront se faire en partenariat d'échanges. Les outils de diffusion d'information envisagés sont

- les réseaux d'associations de personnes à capacité physique restreinte du Québec, du Canada et de l'étranger;
- le réseau des bureaux d'accueil et d'information touristique;
- les sites Internet et les publications touristiques grand public connus et reconnus;
- etc.

Pour conclure, si «*Voyager, c'est promener son rêve*», comme se plaît à le répéter André Leclerc, ce sont des initiatives comme celles de la Route accessible qui vont permettre aux personnes handicapées de voyager d'une manière autonome et d'accéder à leur «*rêve*».

4.2 Plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest

Pierre Morrissette, directeur du développement communautaire et de l'économie sociale

Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) est en fait la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) du Sud-Ouest de Montréal. Un quartier ou arrondissement touché par des fermetures d'usines, de nombreuses pertes d'emplois et la pauvreté, mais également porteur de l'histoire industrielle de Montréal avec le canal de Lachine. Mentionnons que le canal est également bordé par quatre autres arrondissements — Lasalle, Lachine, Verdun, Ville-Marie —, ce qui fait de cette région le Grand Sud-Ouest de Montréal.

Le prétexte pour parler de développement touristique dans le Sud-Ouest a été le canal de Lachine, voire sa réouverture grâce à des investissements de 100 millions de dollars en cinq ans pour remettre en état ses infrastructures et ses abords. Jusqu'à l'an 2000, le tourisme n'était pas à l'agenda dans le développement du quartier, n'étant pas considéré comme un secteur d'activités pouvant favoriser le développement économique et la création d'emplois. C'est à l'occasion du Forum Canal de Lachine, une démarche visant à développer une vision d'ensemble de la communauté concernant la mise en valeur du canal, que la population s'est mise à rêver de ce que pourrait être un développement touristique à son image en s'appuyant sur ses potentialités et en misant sur le milieu pour mettre en place des activités et recevoir les visiteurs.

Ce Forum de concertation et de mobilisation représente quatre assemblées de quartier, sept assemblées sectorielles et une assemblée synthèse — en mai 2000. Ce sont plus de 900 personnes qui ont participé aux différentes assemblées — Résidants, industries, institutions, milieu communautaire, syndicats, commerces. Suite à ces assemblées, une dizaine de comités consultatifs pour appuyer la mise en valeur du canal ont été mis sur pied, dont un sur le développement récréotouristique. Ce dernier a suivi pendant un an l'élaboration du « Plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest ».

Le Plan, dans le contexte de la mission du RESO, se veut d'abord un plan pour l'économie et l'emploi. Il propose des projets complémentaires à ceux de Parc Canada et de la Ville de Montréal, les maîtres d'œuvre de la réouverture du canal, et aux travaux du Pôle des

Rapides, l'association touristique de la région du Grand Sud-Ouest, mais aussi des projets impliquant un partenariat public, privé et communautaire (PPPC). Il consiste en un effort de développement récréotouristique qui s'insère de façon harmonieuse dans le tissu social et urbain du Sud-Ouest et produit des bénéfices tangibles pour la population locale. Il privilégie la recherche d'un équilibre entre 1) générer des retombées économiques significatives et durables et 2) minimiser les impacts négatifs pour la population résidente, les travailleurs, les entreprises et les emplois. Ce Plan se définit clairement dans un cadre de développement durable et de recherche de la qualité de vie des résidents. Mais il n'a pas la prétention d'occuper tout l'espace par une approche de développement de tourisme social malgré sa préoccupation d'une mise en valeur du canal respectueuse de la qualité de vie de la population locale.

Le Plan traduit une vision de développement voulant positionner le Sud-Ouest comme un lieu de séjour alternatif à proximité du centre-ville où on peut découvrir un patrimoine social et industriel unique en pratiquant des activités de plein air et culturel abordables dans un paysage juxtaposant espaces verts et bleus bordés par des quartiers anciens. Il s'agit de faire en sorte que le Sud-Ouest et le canal de Lachine puissent constituer une destination touristique mais de dimension raisonnable.

Trois recommandations majeures sont émises dans le Plan concernant la mise en œuvre, le développement d'un pôle prioritaire et l'aménagement.

Au sujet de la mise en œuvre, pour favoriser une prise en charge et une coordination par le milieu, il est souhaité qu'une Société de développement du canal de Lachine soit mise sur pied afin de promouvoir et coordonner l'ensemble des interventions et développements de nature récréotouristique, culturelle ou commerciale sur le territoire du Lieu historique national et ses abords. C'est en 2003 que la « Société de promotion du canal Lachine » a été créée, laquelle vise à 1) Concerter l'ensemble des acteurs du Grand Sud-Ouest, 2) Assurer l'animation et la promotion du canal, activités dans lesquelles peu d'argent a été investi à ce jour mais nécessaire pour faire du canal un lieu animé et intéressant pour la population et les visiteurs, 3) Poursuivre le développement. Depuis, différents partenaires de la Société de promotion ont été associés pour développer une programmation d'activités et d'événements

le long du canal —sur ses abords et sur le canal lui-même—, dont l'Association culturelle du Sud-Ouest.

La deuxième recommandation est de favoriser le développement d'un pôle prioritaire, soit le pôle St-Gabriel/Des Seigneurs, qui pourrait rassembler une masse critique d'attraits et de services. Dans ce pôle, situé près du Marché Atwater et du bassin Peel et qui compte déjà la Maison Saint-Gabriel, est prévu l'établissement

- d'un centre d'hébergement multifonctionnel (plus abordable pour différents types de visiteurs qu'un établissement cinq étoiles et plus conforme aux objectifs de développement durable et de tourisme social);
- d'un centre d'interprétation de Parcs Canada près de la Pointe des Seigneurs qui recèle nombreux trésors archéologiques dont une section du canal en bois datant de 1825;
- de croisières patrimoniales;
- du Centre culturel Charles H. Este voué à l'histoire de la communauté noire de la Petite Bourgogne;
- du projet immobilier et commercial Redpath.

Mentionnons que le projet de centre d'hébergement est maintenant celui de l'Auberge internationale du canal de Lachine et que des croisières patrimoniales ont cours déjà depuis deux ans.

Quant à la dernière recommandation, celle-ci concerne l'aménagement d'un milieu accueillant et sécuritaire pour les visiteurs. Cette préoccupation, primordiale en matière touristique, émane du fait qu'on ne transforme pas aisément un milieu, qui a été à l'abandon et parmi les plus pauvres au Canada pendant près d'un demi siècle, en site d'accueil touristique. Les actions ciblées pour arriver à mettre en place un tel milieu sont

- constituer un comité local d'urbanisme;
- assurer la protection du paysage et du patrimoine;
- procéder au réaménagement du Bassin Peel et de la rue Peel;
- revitaliser la rue Notre-Dame Ouest comme l'artère commerciale et de services pour les visiteurs mais aussi répondant aux besoins des résidents;
- réviser le plan du camionnage notamment sur la rue Notre-Dame qui est ouverte 24 heures par jour au camionnage lourd;
- réaliser des parcours cyclables et piétonniers afin de favoriser d'une part l'arrêt et la diffusion des usagers du canal à l'intérieur du quartier et, d'autre part, l'accès au canal pour les résidents. Sont proposées dans le Plan des boucles partant et retournant vers le canal, en faisant des incursions vers les différents attraits présents dans les quartiers,

entre autre les espaces verts, les sites culturels, historiques et patrimoniaux et les services. Les aménagements de ces parcours emprunteront différentes formules : parcours piétonniers sur trottoirs, pistes cyclables, parcours sur rue. Ils permettront de mettre en valeur l'esprit du lieu : Pointe Saint-Charles, « Un voyage vers le 17^e siècle »; Petite-Bourgogne, « Une mosaïque humaine »; Saint-Henri, « Carrefour du premier chemin de fer »; Saint-Paul-Émard, « La nature en ville ». Surtout, ils encourageront l'établissement de liens sociaux entre les visiteurs et les visités.

Cependant, ces enjeux de réaménagement dépassent largement les capacités que peut avoir une CDÉC. D'où le souhait que le Plan de développement récréotouristique se fasse en continuité et en relation avec l'ensemble du développement du Sud-Ouest. Beaucoup de travail reste donc à faire.

4.3 La Troupe de théâtre « À cœur ouvert » de la Sarre inc.

Donald Renault, président

Bien que le tourisme social vise à favoriser l'accessibilité aux vacances et aux territoires publics à tous, il n'en demeure pas moins qu'il contribue également à l'atteinte d'autres objectifs tels que la cohésion sociale qui favorise l'initiative d'associations de personnes, voire de participation citoyenne, et le brassage de publics ainsi que le développement économique. C'est sous cet angle que l'intervention de Donald Renault s'inscrit. La Troupe de théâtre « À cœur ouvert » est un bel exemple d'acteur de tourisme social par son intégration dans sa communauté, son apport au développement de la région et sa contribution à la démocratisation de la culture en rejoignant diverses clientèles (jeunes et moins jeunes). Un organisme qui vise à concilier le développement social, humain, économique et territorial. Toutefois, la Troupe de théâtre « À cœur ouvert » est d'abord une histoire de cœur et de fierté qui traduit bien les valeurs humaines à la base de toutes ses actions.

La Troupe de théâtre « À cœur ouvert » est présente dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 23 ans. En 1981, elle oeuvrait dans les activités d'improvisation et de théâtre de saison. En 1990, la Troupe embrasse une nouvelle vision, celle de saisir l'apport économique et touristique du produit, maintenant axé sur la fête et le divertissement. À cet effet seront interpellés des partenaires et des commanditaires et il y aura une régionalisation des activités. En 1998, la Troupe met en place des comédies

musicales permettant de développer davantage le potentiel du produit et de saisir de nouvelles occasions. Depuis 2002, elle travaille à consolider son produit et son entreprise car elle se définit comme entrepreneur social, et veut être perçue comme tel.

La Troupe compte aujourd'hui plus de 200 bénévoles qui sont encadrés par des professionnels. Elle présente des productions musicales à grand déploiement fort appréciées du grand public comme le prouve la hausse de 20% de sa clientèle extérieure à la région. Elle représente un important partenaire de la vie culturelle abitibienne qui fait preuve de créativité en mettant sur pied des activités de lancement et en créant des forfaits de théâtre d'été avec l'Association touristique régionale.

Située dans une communauté rurale où la survie est une question de chaque jour, le succès de la Troupe de théâtre «*À cœur ouvert*» repose sur l'adhésion, la solidarité, la complicité et surtout la fierté de la communauté. Dans le cas d'une région éloignée comme l'Abitibi, l'action de la Troupe contribue à la revalorisation des couches sociales et au développement d'un sentiment d'appartenance et d'identification de la population à son territoire et à l'enracinement de ses gens notamment les jeunes. Et lorsque M. Renault parle de complicité au niveau social, il ne fait pas référence qu'aux individus mais aussi aux institutions et aux acteurs économiques. À titre d'exemple, l'Université du Québec en Abitibi participe à la promotion de la Troupe via l'implication d'étudiants dans la conception d'une vidéo vantant l'originalité des productions. C'est à ce niveau que se situe la contribution de la Troupe au développement social du milieu.

Le développement de la personne fait partie intégrante de la mission de la Troupe. Il s'agit de reconnaître l'effort des bénévoles et leur créativité. Depuis ses débuts, ce sont plusieurs centaines de personnes provenant pour la plupart d'un peu partout en Abitibi-Ouest qui s'y sont investis et s'investissent toujours. La Troupe permet aux gens qui veulent relever des défis de pouvoir se réaliser à travers une implication dans différentes facettes d'une production, voire de développer leur talent. Cette dynamique favorise également la création de nouvelles solidarités entre les individus ainsi que la formation personnelle.

M. Renault soulève l'importance d'être perçu comme entrepreneur et promoteur par le milieu économique et touristique régional dans le processus de consolidation de l'entreprise

et l'appui de partenaires. Avec son caractère culturel et sa forte composition de bénévoles, l'organisme doit faire la démonstration de sa contribution sur le plan du développement économique et touristique. Depuis ses 23 années d'existence, la Troupe représente deux emplois à temps plein et prévoit la création à moyen terme d'une dizaine d'autres dont la moitié seront saisonniers; des dizaines de milliers de spectateurs au niveau local, régional et provincial; des dépenses et revenus de plus d'un million de dollars; un budget d'exploitation qui est passé de 4000\$ à tout près de 200000\$ en 2004; et des perspectives de développement et d'investissement confirmées pour son projet de «Méga production en A-T» prévu en 2005. Ce dernier projet est un spectacle à grand déploiement qui contribuera à la diversification de l'offre touristique et de l'économie de la région. Au plan touristique, les acteurs économiques entrevoient même qu'il devienne un produit d'appel, lequel favorisera le développement d'autres entreprises. En d'autres termes, la Méga production assurera une meilleure visibilité du milieu, augmentera l'activité économique avec des retombées importantes tout en assurant des occasions de développement touristique, favorisera la création de nouvelles solidarités et agira sur la passion, la créativité, le développement artistique, le développement personnel des bénévoles et des professionnels et sur la fierté de la communauté.

Pour arriver à consolider l'entreprise et développer son potentiel, des choix stratégiques ont dû être faits, notamment par l'établissement d'alliances et de démarches plus intégrées avec des partenaires économiques, qu'ils soient gouvernementaux ou privés. Il fallait que la Troupe fasse partie intégrante des plans de développement et des priorités du Centre local de développement (CLD), du Centre local d'emploi (CLE), du Développement économique La Sarre (DEL) et de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC). L'établissement d'un groupe de gens d'affaires «mentors» au plan économique est également apparu comme une nécessité pour diversifier l'aide et les idées. Ces gens sont porteurs d'un discours économique et politique, ouvrant vers de nouvelles avenues de développement. Pour ce, il fallait «lâcher un peu le bébé» tout en s'assurant d'une compatibilité avec les valeurs et les objectifs sociaux chers à la Troupe. Finalement, il fallait s'assurer de quelques appuis extérieurs régionaux stratégiques —Conseil de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et Développement économique Canada (DEC)— pour consolider les appuis locaux.

Mentionnons que parmi les partenaires, le «**Pacte rural**» a donné une dimension importante au projet, celle de la territorialité. Le projet est alors vu comme soutenant la vitalité du milieu.

La Troupe de théâtre «**À cœur ouvert**» est une entreprise de tourisme social qui a su garder l'équilibre entre l'aspect humain et communautaire (sa matière première) et les objectifs de développement économique comme entrepreneur. Le développement social et le mieux-être de la population ne sont plus des défis individuels mais de formidables défis communs pour le développement de la collectivité.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Pour une politique sociale du tourisme

L'idée d'écrire une Déclaration de principes pour une politique sociale du tourisme est apparue dans le CAP Loisir et tourisme social comme contribution du milieu du tourisme social aux travaux préparatoires à la nouvelle politique touristique du Québec.

Ce texte, porté par le CQL a été débattu par les membres des secteurs Plein air et Tourisme du CQL. Il a été présenté pour la première fois lors du colloque.



DÉCLARATION DE PRINCIPES

Pour une politique sociale du tourisme

CONSIDÉRANT les déclarations nationales et internationales reconnaissant le droit au repos, au temps libre, au loisir et aux congés annuels payés (Déclaration des droits de l'homme ONU (1948), Déclaration nationale sur les loisirs, ministres provinciaux du loisir (1974), Charte internationale du loisir World Leisure (2000), Déclaration de Montréal Bits (1996);

CONSIDÉRANT le Code mondial d'éthique du tourisme adopté en 1999 par l'Organisation mondiale du tourisme;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de la population du Québec ne peut annuellement effectuer un séjour touristique d'au moins vingt-quatre heures;

CONSIDÉRANT les travaux en cours en vue de l'adoption d'une nouvelle politique touristique au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance du tourisme dans le développement des régions;

Les signataires de la présente déclaration affirment:

QUE le tourisme est un phénomène fondamentalement social et qu'en conséquence l'industrie touristique doit reconnaître ce fait;

QUE le tourisme est une forme de loisir pour les personnes qui le pratiquent, qu'il doit répondre aux besoins d'accueil, de délasserment, de découverte et de rencontre des personnes, les visiteurs comme les visités, en plus de se voir reconnaître des dimensions économiques importantes;

QUE l'exercice du tourisme a des effets bénéfiques pour la santé physique et mentale de la population, qu'il contribue à son éducation et qu'il est un moyen de lutte contre l'exclusion sociale et qu'il favorise le développement des solidarités à l'échelle nationale et internationale;

QU'il doit être accessible à tous et pratiqué solidairement dans des conditions respectueuses de l'environnement et des principes de développement durable;

QU'une politique du tourisme doit assurer la plus grande accessibilité et démocratisation possible du territoire québécois à des fins récréotouristiques dans le respect de l'environnement et du développement durable;

QU'une politique du tourisme doit reconnaître les associations qui, dans une perspective citoyenne, favorisent une prise en charge du loisir et contribuent par leurs actions à rendre accessibles divers produits, activités et services à l'ensemble des Québécois et des Québécoises;

QU'une politique du tourisme doit reconnaître et soutenir les organismes d'économie sociale en loisir et en tourisme social, qui se caractérisent par une structure démocratique et des bénéfices pour la communauté et dont la production de biens et de services contribue à enrichir l'offre touristique québécoise et génère d'importantes retombées sociales et économiques pour les milieux et l'ensemble de l'industrie touristique;

QU'une politique québécoise du tourisme doit proposer des moyens d'actions concrets pour :

- favoriser l'accessibilité au tourisme pour tous;
- accroître le temps minimum légal de vacances de la population en n'oubliant pas les travailleurs à statut précaire;
- augmenter, dans les diverses régions du Québec, l'offre touristique adaptée aux conditions des diverses clientèles notamment par le développement de ressources collectives en loisir, avec une attention particulière aux jeunes, aux familles avec de jeunes enfants, aux personnes âgées, aux immigrants, aux personnes à capacité physique restreinte;
- appuyer financièrement le départ en vacances et les séjours touristiques au Québec entre autres pour les personnes à revenu modeste;
- augmenter les bénéfices sociaux et économiques du tourisme dans les régions et les communautés d'accueil;
- favoriser la mobilisation de tous les acteurs du tourisme, des secteurs public, privé et communautaire dans la recherche de solutions concrètes et novatrices par rapport aux défis actuels de cette industrie telles que : la mise en place d'une Carte-vacances, le développement d'une **Route accessible**, du Sentier maritime, du Sentier national et la pérennisation des infrastructures.

Cette Déclaration a été adoptée le 1^{er} juin 2004, lors d'une réunion des secteurs loisir de plein air et touristique du Conseil québécois du loisir. Elle a été présentée au Colloque Pour un tourisme accessible, durable et solidaire, organisé par le Chantier d'activités partenariales Loisir et Tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale. Ce Colloque tenu à Montréal, le 2 juin 2004, a réuni plus de soixante-dix personnes venant de divers milieux (organismes nationaux en loisir, corporations de développement économique et communautaire, centres de vacances, attractions touristiques, universités et collèges). Les participants furent invités à signer la dite Déclaration.

La Déclaration est une contribution du secteur du tourisme social et du plein air aux travaux liés à l'élaboration d'une nouvelle politique touristique du Québec.

Montréal, 2 juin 2004

Annexe I
Programme de la journée

Programme

8h30 Accueil des participants

9h15 Ouverture

Présentation de l'ARUC-ÉS et objectifs de la journée
par Sonia Vaillancourt, coresponsable, CAP Loisir et tourisme social, ARUC-ÉS et coordonnatrice, Conseil québécois du loisir

9h30 Première partie

Une politique sociale du tourisme est-elle encore possible?
animation, Sonia Vaillancourt

Interventions de

- » LOUIS JOLIN, *coresponsable, CAP Loisir et tourisme social, ARUC-ÉS et professeur, département d'Études urbaines et touristiques, ESG UQAM*
- » YVES VAILLANCOURT, *directeur Laboratoire sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQAM*

Période de discussions

10h30 Pause

11h00 Deuxième partie

L'accessibilité et la démocratisation des territoires pour des fins récréotouristiques
animation, Serge Gagnon, professeur, département de Travail social et des Sciences sociales, UQO

Interventions de

- » PIERRE TRUDEL, *directeur général, Fédération québécoise du canot et du kayak*
- » HARVEY MEAD, *président, Union québécoise pour la conservation de la nature*
- » JEAN DÉCARIE, *urbaniste à la retraite et consultant en aménagement et environnement*

Période de discussions

12h30 Dîner (servi sur place)

13h45 Troisième partie

Un projet structurant : la Carte-vacances au Québec
animation, Denis Bussièrès, coordonnateur, ARUC-ÉS

Interventions de

- » PIERRE-PAUL LEDUC, *vice-président, Conseil québécois du loisir et directeur général, Festivals et événements Québec*
- » SONIA VAILLANCOURT, *coordonnatrice, Conseil québécois du loisir*

Période de discussions

15h00 Pause

15h20 Quatrième partie

Trois projets de tourisme social
animation, Nicole Boudreau, chargée de projet, Société de promotion du canal de Lachine

- » Une route accessible au Québec
par ANDRÉ LECLERC, directeur général, Kéroul et JEAN-FRANÇOIS LAVOIE, consultant
- » Le plan de développement récréotouristique du Sud-Ouest
par PIERRE MORRISSETTE, directeur, Développement communautaire et de l'économie sociale, RESO
- » La troupe de théâtre «*À cœur ouvert*» de la Sarre inc.
par DONALD RENAULT, président

Période de discussions

16h30 Projet de Déclaration

17h45 Activité spéciale libre

Croisière-dégustation sur le canal Lachine (voir détail dans l'encadré)

Annexe II
Liste des participants

Nom	Organisme
Robert Aucoin	SATQ/FEQ
Angie Audet	Camp Mariste
Nicole Boudreau	Société de promotion du canal de Lachine
Claudie Boye	Conseil économique du Haut-Richelieu
Denis Bussièrès	ARUC-ÉS
Félix Bussièrès	étudiant, UQO
Caroline Cadotte	Stagiaire, MRC de l'Assomption
Daniel Caron	Conseil québécois du loisir
Pierre Charette	CDEC LaSalle-Lachine
Patricia Charland	MQCF
Denis Charlebois	étudiant, UQO
Eric Chaurette	BITS-Amériques
Myrabelle Chicoine	Téoros
Pierre Luc Côté	CDEC Ahuntsic-Cartierville
Maurice Couture	GPS Tourism inc,
Jean Décarie	consultant en aménagement et environnement
Anne-Marie Decelles	étudiante, UQO
Marie-Hélène Delisle	AQLPH
Isabelle Ducharme	Kéroul
Nawal Elghomari	stagiaire, UQÀM
Genoveffa Fiorin	étudiante, GTH-UQÀM
Nicole Forget Bashonga	Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve
Gloria Furlini	étudiante, Mc Gill
Serge Gagnon	UQO
Nicolas Gilbert	Étudiant, UQO
Marie Gobaille	étudiante-stagiaire, BITS-Amériques
Géraldine Govaere	SOTDER
Lucie Goyer	Famijeunes
Christine Grégoire	étudiante, UQO
Richard Grondin	MQCF
Nathalie Houle	Travailleure autonome
Sylvie Jeannotte	Conseil économique du Haut-Richelieu
Louis Jolin	UQÀM
Marie-Hélène Jutras	Étudiante
Renée Lachapelle	RESO
Pierre Lafrance	MAMSL
Réjeanne Lamothe	Ministère des Relations internationales, Direction France
Jean-François Lavoie	Kéroul
André Leclerc	Kéroul
Pierre-Paul Leduc	Festivals et événements Québec
Pierre Lefrançois	CEGEP St-Laurent
Nancy Letarte	ARUC-ÉS
Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature
Véronique Milius	étudiante, UQO

Claude Moreau	Tourisme Jeunesse
Pierre Morrissette	RESO
Jacques Perreault	Auberges Jeunesse Saint-Laurent
Monique Picard	Cegep Saint-Laurent
Madeleine Poulin	Journaliste
Daniel Pouplot	Fédération québécoise de la marche
Luce Proulx	ARUC-ÉS
Brigitte Prud'homme	étudiante, UQTR
Donald Renault	Troupe de théâtre « L à coeur ouvert» de la Sarre inc.
Micheline Renault	professeure, UQÀM
Pierre Richard	RESO
Marthe Rocheteau	Zone Loisir Montérégie
Robert Rodrigue	MQCF
Sergio Rodriguez	BITS-Amériques
Anne Roy	MQCF
Bruno Sarrasin	professeur, UQÀM-DEUT
Michel Séguin	Regroupement information logement
Jonathan Tardif	étudiant, UQÀM, Sc. environnement
Élise Tessier	RISQ
Sylvie Théberge	SATQ et FEQ
Isabelle Tremblay	Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine
Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du Kayak
Sandhia Vadlamudy	RESO
Sonia Vaillancourt	Conseil québécois du loisir
Yves Vaillancourt	LAREPPS
Nancy Whitney	Zone Loisir Montérégie